

Rapport annuel 2012

Commission de coopération environnementale



Mission

La Commission de coopération environnementale encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie sous n'importe quelle forme, sans le consentement préalable du Secrétariat de la CCE, mais à condition que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives et que la source soit mentionnée. La CCE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication ou de tout écrit inspiré du présent document.

Available in English – Disponible en español

Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : 514 350-4300; téléc. : 514 350-4314
info@cec.org
www.cec.org



Table des matières

Déclaration ministérielle de la CCE, La Nouvelle-Orléans, États-Unis, 11 juillet 2012	4
Les réalisations concertées	7
1. Introduction.....	8
2. Plan de travail concerté	8
Rapport du Secrétariat sur le recyclage et la gestion écologiquement rationnelle des batteries d'accumulateurs au plomb usées (rapport sur les BAPU).....	8
Communications sur les questions d'application.....	Error! Bookmark not defined.7
Rapport du Comité consultatif public mixte de la CCE.....	Error! Bookmark not defined.8
Rapport nationaux.....	21
Canada	23
Mexique	38
États-Unis.....	44
Rapport financier 2012.....	61

Déclaration ministérielle de la CCE

XIX^e session ordinaire du Conseil de la CCE

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 2012 — Aujourd’hui, après la tenue d’une fructueuse réunion du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), nous avons le plaisir de confirmer que nos discussions avec les partenaires clés que nous comptons au sein des collectivités, des universités et des gouvernements dans l’ensemble de l’Amérique du Nord sont venues renforcer les résultats obtenus dans le cadre de nos travaux concertés ainsi que les solutions aux défis que notre continent doit relever.

Au cours des discussions publiques auxquelles ont participé des étudiants et des professeurs de nos trois pays, nous avons échangé nos vues avec eux et d’autres membres du public sur des manières de préserver, de maintenir et de restaurer conjointement la santé de la population et la salubrité des collectivités et des écosystèmes.

Progrès accomplis grâce aux partenariats communautaires

Nous avons également écouté les propos de nos partenaires dans le cadre du Partenariat nord-américain pour l’action communautaire en environnement, notamment que leurs projets communautaires donnent déjà des résultats qu’il est possible de faire connaître à l’échelle de notre continent. Il s’agit notamment de projets d’amélioration de l’hygiène du milieu de vie destinés à protéger les enfants mexicains des maladies d’origine hydrique, à remplacer les poêles à bois et à appliquer d’autres mesures pour rehausser la qualité de l’air ambiant dans les résidences autochtones d’Alaska, ainsi qu’à renforcer les capacités des collectivités autochtones du Canada et des États-Unis à s’adapter aux changements climatiques qui ont des répercussions sur leurs moyens de subsistance.

Éclairé par la tenue d’un atelier de deux jours, notre Comité consultatif public mixte (CCPM) nous a également fait part de ses perspectives sur l’orientation et les mesures à prendre afin d’assurer la résilience en Amérique du Nord.

Modernisation du processus relatif aux communications sur les questions d’application des lois

Donnant suite à des engagements que nous avons pris précédemment, aujourd’hui, nous avons également pris une mesure décisive consistant à moderniser le déroulement du processus relatif aux communications sur les questions d’application en y apportant un certain nombre de changements afin d’améliorer la rapidité, la transparence et l’accessibilité de ce précieux mécanisme d’échange d’informations, tout en lui donnant davantage de clarté. Parmi les modifications les plus importantes, il faut noter celles apportées aux *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d’application visées aux articles 14 et 15 de l’Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l’environnement (ANACDE)*, dont l’établissement d’échéances pour les étapes importantes du processus relatif aux communications afin de réduire de moitié le délai moyen de traitement de ces dernières. En outre, ces modifications consistent aussi à demander aux Parties à l’ANACDE d’exercer un suivi des communications qui ont connu une conclusion, et ce, en donnant de l’information sur des nouveaux développements et des nouvelles mesures en rapport avec les faits soulevés dans ces communications. Ces révisions et modifications sont le fruit d’une année de collaboration entre les Parties, le CCPM, le Secrétariat de la CCE et des membres du public nord-américain.

Conformément à notre engagement d’établir un processus relatif aux communications du public aussi rigoureux qu’efficace, et de tableur sur la collaboration et le dynamisme des efforts de la dernière année, nous avons ordonné la réalisation de travaux supplémentaires en vue d’améliorer ledit processus, notamment la mise en place de nouveaux outils en ligne à titre d’aide à la rédaction d’une communication, le renforcement de l’information diffusée au public afin d’améliorer ses connaissances du processus, et l’évaluation du respect des échéances établies. Toutes ces mesures sont censées faire en sorte que le

processus relatif aux communications demeure un mécanisme essentiel en vue de faciliter la participation du public, d'encourager la transparence gouvernementale et de favoriser l'application efficace de la législation environnementale en Amérique du Nord.

Renforcement de notre engagement à écologiser l'économie nord-américaine

À la lumière des importants progrès accomplis à l'échelle internationale en vue d'ouvrir la voie à des économies plus écologiques, nous avons examiné des mesures destinées à renforcer ce domaine de nos travaux concertés de manière à ce qu'ils puissent être reproduits sur les plans local, national, continental et international. Nous avons chargé nos fonctionnaires d'envisager des activités particulières dans des domaines tels que les déchets électroniques, les facteurs climatiques de courte durée, l'avancement de projets trilatéraux en matière d'énergie propre ainsi que d'autres domaines intégrés de l'économie en Amérique du Nord.

Nous tenons à remercier le groupe de spécialistes sur l'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA pour son rapport final et ses recommandations consistant à recourir à un nouveau cadre d'analyse. Au début de l'année, le directeur exécutif de la CCE a participé à la réunion de la Commission du libre-échange, et conformément au paragraphe 10(6) de l'ANACDE, nous anticipons avec plaisir de pouvoir collaborer avec cette dernière, par l'entremise de nos fonctionnaires compétents, afin d'entretenir une collaboration et des relations permanentes.

Regard sur l'avenir de la coopération trilatérale

Donnant suite aux efforts que nous avons déployés en 2009 en vue d'édifier un organisme plus efficace, nous avons en outre chargé nos fonctionnaires d'élaborer un moins grand nombre de projets, mais plus stratégiques, et qui donneront des résultats significatifs dans le cadre du prochain plan opérationnel.

Nous sommes impatients de tenir notre prochaine session ordinaire en 2013 au Mexique.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont créé la CCE en vue de renforcer la coopération entre ces trois pays signataires de l'Accord de libre-échange nord américain dans le cadre de la mise en œuvre de l'ANACDE. La CCE se penche sur des questions environnementales en fonction des priorités et des objectifs qu'énonce le Plan stratégique du Conseil.

Le Conseil, qui constitue l'organe directeur de la CCE, est composé des ministres fédéraux de l'Environnement des trois pays (ou de représentants de niveau équivalent) et il se réunit au moins une fois par année. Les membres de ce conseil comprennent le ministre de l'Environnement du Canada, M. Peter Kent, le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique, M. Juan Rafael Elvira Quesada, et l'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, Mme Lisa P. Jackson. Quant au CCPM, il compte quinze membres qui agissent de façon bénévole et sont habilités à formuler des avis indépendants au Conseil ainsi qu'à lui faire part des vues du public sur toute question relevant de l'ANACDE.

Les réalisations concertées

1. Introduction

La Commission de coopération environnementale (CCE) a été créée en 1994 en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (l'ANACDE ou l'Accord), conclu par le Canada, le Mexique et les États-Unis parallèlement à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). La CCE a pour mission d'encourager la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord.

Le Conseil, composé des plus hauts responsables gouvernementaux dans le domaine de l'environnement (ministre ou équivalent) des trois signataires de l'ANACDE, est l'organe directeur de la CCE; il supervise la mise en œuvre de l'Accord, ainsi que les activités du Secrétariat. Le Comité consultatif public mixte (CCPM) sert d'organe consultatif indépendant auprès du Conseil sur toute question environnementale relevant de l'Accord. Le siège du Secrétariat de la CCE se trouve à Montréal, et il existe un bureau de liaison à Mexico. Un directeur exécutif supervise les programmes favorisant la coopération sur diverses questions environnementales de portée nord-américaine, la préparation des rapports indépendants du Secrétariat consacrés aux enjeux environnementaux nord-américains et l'unité qui traite les communications des citoyens à propos des questions d'application de la loi. Le 26 octobre 2012, le Conseil a nommé M^{me} Irasema Coronado au poste de septième directrice exécutive du Secrétariat de la CCE. Elle a commencé son mandat de trois ans le 1^{er} décembre. M^{me} Coronado était auparavant membre du CCPM (nommée en mai 2010 par le président Barack Obama) et a présidé le CCPM en 2011. Pour en savoir plus : <www.cec.org>

En juillet 2012, le Conseil a tenu sa session ordinaire annuelle à La Nouvelle-Orléans, où il a engagé un dialogue avec des collectivités, des universités et des partenaires gouvernementaux clés durant la séance publique. Les participants ont ainsi pu échanger des idées sur la façon de collaborer en vue de protéger, préserver et restaurer la santé des personnes, des collectivités et des écosystèmes. Durant la séance publique, certains bénéficiaires des subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) ont présenté des exposés consacrés aux initiatives en cours portant sur l'hygiène du milieu et sur l'adaptation aux changements climatiques. Le Conseil a par ailleurs annoncé que des modifications seraient apportées aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application, dont il sera question ci-après. Enfin, au terme d'une discussion à huis clos sur le renforcement de leur engagement à l'égard de l'écologisation de l'économie nord-américaine, les membres du Conseil ont dit avoir demandé aux responsables d'envisager, en vue du prochain Plan opérationnel de la CCE, des initiatives bien précises dans des domaines comme les déchets électroniques, les agents de forçage du climat à court terme, la promotion des initiatives trilatérales liées aux énergies propres et d'autres secteurs intégrés bien précis de l'économie nord-américaine.

2. Plan de travail concerté

Depuis 2009, le Conseil a mis en œuvre un programme visant à garantir que la CCE soit en mesure de produire des résultats dans trois domaines environnementaux prioritaires, à savoir : Des collectivités et des écosystèmes en santé; Les changements climatiques – Une économie à faibles émissions de carbone; Écologisation de l'économie nord-américaine.

Relativement à ces trois priorités, le projet de représentation cartographique des enjeux environnementaux en Amérique du Nord consiste à créer des couches cartographiques et des ensembles de données. En 2012, on a notamment produit : un rapport sommaire consacré au processus d'élaboration du portail interactif pour le projet d'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord; une carte au sol de 20 pi x 24 pi mettant en évidence des exemples de la résilience des collectivités et des écosystèmes d'Amérique du Nord, présentée

lors de la session annuelle du Conseil de la CCE; une couche cartographique des aéroports nord-américains. On a également lancé une version mise à jour du visualiseur de cartes en ligne.

A) Des collectivités et des écosystèmes en santé

Le Canada, le Mexique et les États-Unis reconnaissent que le mieux-être — environnemental et économique — de l'Amérique du Nord dépend de la bonne santé des collectivités et des écosystèmes. C'est pourquoi les Parties souhaitent s'appuyer sur les efforts de collaboration déployés au sein de la CCE en vue de protéger, préserver et restaurer la santé des personnes, des collectivités et des écosystèmes, grâce à des approches et à des partenariats intégrés et globaux, et multiplier ces efforts. Elles visent quatre objectifs stratégiques : améliorer l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables d'Amérique du Nord; renforcer la résilience des écosystèmes communs en péril; améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelle continentale; renforcer l'application des lois de l'environnement et des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord.

i) Renforcer la résilience des écosystèmes communs en péril

En s'inspirant des efforts passés axés sur la conservation des prairies d'Amérique du Nord, la CCE a lancé le projet intitulé *Les prairies d'Amérique du Nord*. Ce projet vise à compiler les pratiques de gestion propices à l'élevage durable et à la conservation de la biodiversité, et à former un partenariat continental regroupant des organismes spécialistes de la conservation des prairies. À ce jour, la CCE a compilé plus de 60 pratiques de gestion, qu'elle présente sur une plateforme Web. Par ailleurs, le projet a permis de financer plusieurs initiatives sur le terrain visant à mettre en œuvre ces pratiques avec les éleveurs locaux. De plus, on a préparé un glossaire bilingue (anglais-espagnol) portant sur l'aménagement des parcours et la promotion des prairies et des bovins nourris au pâturage, qui sera intégré à la plateforme Web. Un important volet de ce projet a consisté à créer l'Alliance des prairies d'Amérique du Nord, composée d'organismes gouvernementaux, d'ONG, d'établissements d'enseignement, d'associations d'éleveurs de bovins et d'alliances regroupant des éleveurs. Enfin, la CCE a participé à la surveillance continue des oiseaux des prairies durant la saison de recherche 2011–2012 dans le nord du Mexique.

À la suite de l'engagement qu'ont pris les organismes étatiques et fédéraux américains spécialistes de la gestion des ressources naturelles, les autorités environnementales du Mexique et la Commission internationale des frontières et des eaux d'intensifier les activités binationales de conservation du Río Grande, dans la région du parc national de Big Bend, le Groupe de travail sur la région de Big Bend-Río Bravo (BBRB) a redoublé d'efforts en 2012 en élargissant le réseau binational public-privé composé de spécialistes de la conservation dans la région. Cette année, les produits livrables seront les suivants : mise en place d'une consultation publique portant sur le rapport provisoire intitulé « Évaluation de la conservation de la région de Big Bend-Río Bravo »; promotion des sciences appliquées à la conservation visant les écosystèmes à risque; soutien au développement économique durable des collectivités frontalières de l'État de Coahuila, au Mexique. En s'appuyant sur les activités susmentionnées, le Groupe de travail continuera de mettre en application les recommandations issues de la consultation publique relative au rapport sur la conservation. Autres mesures prévues : améliorer la santé et la résilience des écosystèmes et des collectivités rurales prioritaires, et élaborer des stratégies permettant d'atteindre les objectifs de conservation.

Le Réseau nord-américain sur les espèces envahissantes (*North American Invasive Species Network*, connu sous son sigle anglais NAISN) regroupe des spécialistes et des institutions qui cherchent à éradiquer les espèces envahissantes en recueillant des données scientifiques sur ces espèces et en réagissant efficacement à la présence d'espèces exotiques envahissantes en Amérique du Nord. Dans le cadre d'un projet biennal, en 2011–2012, la CCE a appuyé le NAISN en recrutant de nouveaux partenaires et a étendu la portée des travaux du réseau, en organisant des ateliers en vue de renforcer les capacités et la sensibilisation à propos

de l'introduction et de la propagation des espèces envahissantes, et en créant un site Web et une base de données afin d'intensifier les échanges entre les fournisseurs et les utilisateurs de ces données.

Le Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP) est axé sur l'éducation et la sensibilisation des collectivités à propos des aires marines protégées (AMP). En collaboration avec le Conseil international pour l'exploration de la mer, la CCE a élaboré des lignes directrices sur la conception des réseaux d'AMP, ainsi qu'un guide d'accompagnement destiné aux planificateurs et aux gestionnaires. En 2012, la CCE a collaboré avec les aquariums des *Coastal Ecosystem Learning Centers* (centres d'apprentissage sur les écosystèmes côtiers) afin de produire cinq courts métrages sur les bienfaits des AMP. Ces films ont été lancés en juin 2012, pour la Journée mondiale des océans au National Geographic Museum et au Smithsonian Natural History Museum, et sont présentés dans le monde entier dans les aquariums participants. Ils ont été produits dans les trois langues officielles de la CCE. Pour en savoir plus : www.ccc.org/amp.

ii) Registre des rejets et transferts de polluants

Le projet de Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RNARTP), qui s'appuie sur les données déclarées au RRTP de chaque pays, prévoit la compilation et la publication d'informations relatives à la source des substances toxiques rejetées ou transférées par les établissements industriels au Canada, aux États-Unis et au Mexique, à la quantité de substances et à leur manipulation. Les principaux produits issus de ce projet sont *À l'heure des comptes en ligne*, site Web qui présente de l'information et une base de données interrogeable, permettant de trouver les données intégrées issues des RRTP nord-américains, ainsi que le rapport annuel *À l'heure des comptes*. Le site regroupe cette information dans un format permettant aux intervenants de comprendre le contexte et les limites des données issues des RRTP, ainsi que les domaines nécessitant d'autres améliorations. Le rapport contient aussi des analyses spéciales des données, qui peuvent éclairer davantage la prise de décisions.

La prochaine édition du rapport, qui sera publiée en 2013, présentera des analyses des données issues des RRTP nord-américains de 2005 à 2010, en mettant l'accent sur les données relatives à deux secteurs communs aux trois pays : les usines de pâtes et papiers et les centrales à combustibles fossiles. L'objectif visé consiste à établir un lien entre les données issues des RRTP et la viabilité environnementale des entreprises; le rapport donnera des exemples d'initiatives de prévention et de réduction de la pollution mises en œuvre par les établissements dans ces deux secteurs. Le site Web et la base de données *À l'heure des comptes en ligne*, qui présenteront les données des trois pays datant de 2010, seront lancés en 2013. Le site permet de faire une recherche personnalisée dans la base de données des RRTP nord-américains; les utilisateurs peuvent donc examiner les divers aspects des données déclarées, et accéder à des tableaux sommaires et à des outils permettant de télécharger les données et de les afficher dans l'application cartographique Google Earth.

En octobre, les responsables du projet de RNARTP ont organisé une réunion publique à Toronto. Cette réunion, qui a lieu chaque année, sert de tribune aux citoyens et aux représentants des collectivités, de l'industrie, des établissements d'enseignement, des gouvernements et des ONG qui sont préoccupés par la pollution environnementale en Amérique du Nord, afin qu'ils échangent leurs idées et leurs connaissances à propos des RRTP et de l'accès à l'information publique. Les commentaires des participants servent également à guider la préparation du rapport *À l'heure des comptes* et la gestion du site Web. La réunion de 2012 visait à recueillir des commentaires et des suggestions relativement à la mise à jour du Plan d'action pour l'amélioration de la comparabilité des RRTP en Amérique du Nord. Cette rétroaction sera intégrée à une version révisée provisoire du Plan d'action, qui sera examinée par les responsables des trois RRTP nationaux; on pourra ainsi élaborer un plan d'action final énonçant des mesures précises à soumettre au Conseil de la CCE.

iii) Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Depuis la résolution du Conseil n° 01-05 (publiée en 2001), la CCE s'efforce : d'améliorer la comparabilité des données issues des inventaires d'émissions atmosphériques en Amérique du Nord, tout en cherchant à faciliter la collecte de données comparables sur ces mêmes émissions, afin qu'on puisse les utiliser pour planifier la qualité de l'air à l'échelle transfrontalière; d'améliorer l'accessibilité de l'information relative aux émissions atmosphériques en Amérique du Nord. La CCE a mené de nombreux travaux ces dernières années pour ce qui est de la constitution d'inventaires nord-américains des émissions atmosphériques.

En 2012, AirNow — système créé par l'US EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis) pour faciliter l'accès du public aux données nationales sur la qualité de l'air — a été mis en place dans un site pilote au Mexique. Dans le cadre de ce projet, on a produit un rapport évaluant la comparabilité des émissions de gaz à effet de serre et de carbone noir en Amérique du Nord. Ce rapport permet de comprendre les lacunes, les incohérences et les similitudes observées dans les inventaires nationaux, compte tenu de la situation particulière, des priorités et des capacités de chaque pays. AirNow définit les possibilités d'améliorer la comparabilité, en permettant au Canada, au Mexique et aux États-Unis d'échanger leurs résultats et de renforcer leurs capacités, tandis que chaque pays s'efforcera d'atteindre ses objectifs d'atténuation, et d'instaurer des normes, règlements et politiques au cours des cinq prochaines années.

iv) Approche régionale de la gestion rationnelle des produits chimiques

Le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) regroupe de hauts responsables gouvernementaux chargés d'établir un cadre pour la gestion rationnelle des substances persistantes, biocumulatives et toxiques en Amérique du Nord.

Dans le cadre des activités de GRPC, les spécialistes nord-américains travaillent avec les responsables mexicains afin de développer les capacités de ce pays, de la façon suivante : l'inventaire national des substances chimiques comprend près de 6 000 entrées — basées sur une compilation des substances chimiques produites au Mexique en vertu de diverses autorisations gouvernementales; on enquête périodiquement sur les sources de dioxines au Mexique – on a notamment organisé un atelier sur l'exposition aux dioxines et intégré les données recueillies par le réseau mexicain de surveillance des dioxines dans l'air à celles recueillies par le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique du Canada et le *National Dioxin Air Monitoring Network* (réseau national de surveillance des dioxines dans l'air) des États-Unis. Autres activités entreprises en 2012 : étude sur le devenir des déchets mercuriels en Amérique du Nord; travaux réguliers consacrés à la présence d'éthers diphényliques polybromés (EDP) dans les sites d'enfouissement et au lixiviat des boues d'épuration au Mexique; formation relative aux EDP offerte aux techniciens de laboratoire au Mexique. Enfin, la CCE est en train de préparer le rapport final du Plan d'action régional nord-américain relatif au lindane.

Le Plan d'action régional nord-américain relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales (PARNA relatif à la SEE) continue de faire partie intégrante du programme de GRPC global. Il vise à déterminer les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement, grâce à une approche axée sur la surveillance régionale en vue d'appuyer les stratégies de réduction des risques, ce qui inclut l'établissement de priorités, la garantie de données comparables et le suivi des résultats.

En 2012, le *Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación Ambiental* (Proname, programme national de surveillance et d'évaluation de l'environnement) du Mexique a poursuivi son expansion grâce à l'ajout de deux nouveaux sites – il y en a désormais sept. De plus, on a mis à jour en 2012 le microsite Web Proname — créé en 2011 — afin de fournir des renseignements généraux sur le programme et de permettre l'accès aux résultats des activités de surveillance environnementale quand ils sont disponibles. Le microsite Web

du Proname va permettre au public et aux spécialistes d'avoir un premier aperçu de la contamination de l'environnement et des tendances en la matière en Amérique du Nord, et en particulier au Mexique. Les décideurs recevront à l'avance des informations et les résultats des analyses de tendances, à la fois à l'échelle nationale et régionale.

Dans le cadre du PARNA relatif à la SEE, on a continué, en 2012, à viser l'adoption de protocoles d'assurance/de contrôle de la qualité pour les activités de chimie analytique et de présentation de données, et produit des résultats validés à l'échelle continentale. À cet égard, les sites appliquant les protocoles du Proname ont été validés, les techniciens de laboratoire ont été formés et l'on a mené deux exercices de comparaison des résultats issus des analyses en laboratoire. Par ailleurs, dans le cadre des activités du PARNA relatif à la SEE, le Mexique a organisé une série d'ateliers en vue d'élaborer la version provisoire de son plan national de surveillance biologique humaine. De plus, la CCE a préparé un rapport décrivant les activités liées à l'Approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques (SAICM) et à ses 20 indicateurs approuvés lors de la deuxième séance de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

v) Renforcer l'application des lois de l'environnement et des lois sur les espèces sauvages

Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (maintenant désigné Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois [GTAOL]) est chargé d'améliorer l'observation des lois nord-américaines sur l'environnement et les espèces sauvages, et de renforcer leur application. Le GTAOL est composé de hauts responsables canadiens, mexicains et américains de l'application des lois sur l'environnement et les espèces sauvages.

En 2012, le GTAOL a commencé à mettre en œuvre une approche de l'application des lois régionales sur l'environnement et les espèces sauvages axée sur le renseignement. Ce projet met l'accent sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux (déchet électroniques, substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), moteurs de motocyclettes non conformes) et d'espèces sauvages. Le GTAOL a : organisé un atelier destiné à mieux sensibiliser les gens au contexte réglementaire et légal associé aux déchets dangereux et aux SACO; mis sur pied un atelier visant à partager les expériences de l'utilisation de médias électroniques pour mener des enquêtes sur l'application des lois sur l'environnement et les espèces sauvages; contribué à l'échange d'information et de pratiques exemplaires en vue d'identifier les moteurs non conformes sur les motocyclettes importées en Amérique du Nord.

En septembre, la CCE a présenté au Mexique un séminaire intitulé « Droits de la personne et accès à la justice environnementale : mécanismes non judiciaires et possibilités de participation des citoyens. » La publication produite conjointement par la CCE et l'Institut de recherche juridique de l'UNAM, intitulée *Environmental Legislation in North America: Experiences and Best Practices for its Implementation and Adjudication* (rapport qui décrit les pratiques exemplaires et présente des études de cas liées à l'application du droit de l'environnement dans les trois pays nord-américains), qui s'inspire d'une initiative triennale de la CCE sur le sujet, a été officiellement présentée.

vi) Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

L'amélioration de l'état de l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord est une tâche ambitieuse. Les investissements que fait chaque pays peuvent être plus fructueux si l'on instille un plus grand sens des responsabilités et de l'intendance au sein des collectivités. C'est possible lorsque les efforts du gouvernement sont appuyés et complétés par des partenariats solides avec les intervenants et le public

dans les trois pays nord-américains. C'est dans cet esprit que la CCE a créé le PNAACE en 2010, afin d'aider les collectivités à régler les problèmes environnementaux à l'échelle locale.

Cette année a marqué le lancement de 19 projets du PNAACE — sélectionnés en 2011 —, qui ont été mis en œuvre en 2012 et vont continuer à viser la production de résultats en 2013. Les projets en cours dans le cadre du PNAACE portent sur divers sujets : conservation des espèces, gestion des bassins hydrographiques, surveillance des polluants ou justice environnementale. La CCE a donc suivi de près la mise en œuvre des projets en 2012. Le deuxième appel de propositions du PNAACE aura lieu à l'été 2013, et une nouvelle série de subventions sera attribuée en 2014-2015. En tout, 1,2 million de dollars seront alloués au programme de subventions.

B) Les changements climatiques – Une économie à faibles émissions de carbone

Pour ce qui est de la priorité « Les changements climatiques – Une économie à faibles émissions de carbone », la CCE entend collaborer en vue d'améliorer la comparabilité des données recueillies à propos des émissions de GES, des méthodes de collecte et des inventaires, et créer des réseaux plus efficaces d'experts, ainsi que des systèmes permettant d'échanger l'information relative aux changements climatiques.

En s'inspirant d'un projet de 2011, la CCE appuie l'élaboration de méthodes d'évaluation de la quantité de carbone stockée dans l'ensemble des écosystèmes nord-américains. Ce projet appuiera les activités de surveillance des changements touchant la couverture terrestre et permettra de modéliser les changements relatifs au carbone dans les écosystèmes à l'échelle du paysage, à mesure que l'Amérique du Nord améliore sa capacité à stocker du carbone et à réduire les émissions de GES. Les objectifs clés du projet sont les suivants : élaborer des méthodes et des produits de modélisation approuvés par les trois pays; appuyer la modélisation de la dynamique du carbone dans les écosystèmes forestiers du Mexique afin de pouvoir évaluer cette dynamique à long terme; appuyer l'établissement d'un système national de comptabilisation du carbone pour le Mexique; faire des recommandations relatives à une approche nord-américaine de la modélisation et de l'analyse, à l'appui du projet de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+) au Mexique.

En outre, la CCE a commandé une étude exploratoire sur le carbone bleu (côtier), afin d'examiner la quantité de carbone stockée dans les mangroves, les marais salés et les herbiers marins des aires marines protégées d'Amérique du Nord, pour pouvoir ainsi réduire les émissions de carbone et atténuer les effets des changements climatiques.

C) Écologisation de l'économie nord-américaine

En ce qui concerne la priorité « Écologisation de l'économie nord-américaine », la CCE entend travailler avec ses partenaires du secteur privé afin d'améliorer la performance environnementale du secteur privé dans des domaines comme la conception de bâtiments écologiques très évolués et les mouvements de produits électroniques usagés et d'autres déchets électroniques.

La CCE a lancé la phase finale d'une étude visant à caractériser et à quantifier les mouvements d'appareils électroniques usagés ou en fin de vie utile en Amérique du Nord. Les résultats de cette étude, qui seront publiés au milieu de l'année 2013, devraient permettre de mieux comprendre les mouvements transfrontaliers d'ordinateurs et de moniteurs usagés ou en fin de vie utile vers l'Amérique du Nord ou à partir de celle-ci. La CCE a par ailleurs procédé à une évaluation des besoins afin de renforcer la sensibilisation à propos des pratiques de gestion écologiquement rationnelles qui sont le plus susceptibles de bénéficier aux PME du secteur nord-américain du recyclage et du reconditionnement. L'étape suivante

de cette initiative comprendra l'élaboration d'un cours en ligne et en classe consacré aux pratiques de gestion écologiquement rationnelles, qui sera prêt l'an prochain.

Enfin, dans le cadre de son suivi des bâtiments écologiques en Amérique du Nord, la CCE a organisé une conférence sur le financement du développement et de la transformation d'immeubles commerciaux, en marge de la GreenBuild Conference tenue à San Francisco en 2012.

Commission de Coopération Environnementale
Rapport financier
Projets du programme de travail concerté

(montants présentés en milliers dollars canadiens)

Nom du projet	Budget annuel 2012	Total des dépenses
DES COLLECTIVITÉS ET DES ÉCOSYSTÈMES EN SANTÉ		
Améliorer l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables en Amérique du Nord	485.2	379.7
Amélioration de la qualité de l'air intérieur afin de réduire l'exposition aux polluants atmosphériques, y compris les particules fines et les composés chimiques, au sein des collectivités autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord	310.2	281.0
Renforcement des capacités d'amélioration de l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables d'Amérique du Nord	175.0	98.7
Renforcer la résilience des écosystèmes communs qui sont à risque	994.0	855.0
Les prairies d'Amérique du Nord : activités de gestion et partenariats destinés à améliorer la résilience des écosystèmes et des collectivités	305.0	293.8
Collaboration en vue de conserver les paysages transfrontaliers de la région de Big Bend-Río Bravo et soutien du Réseau nord-américain sur les espèces envahissantes	584.0	457.0
Participation des collectivités à la conservation de la biodiversité marine grâce au Réseau nord-américain d'aires marines protégées	105.0	104.2
Registre de rejets et de transferts de polluants	305.0	202.7
Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord (projet de RRTP nord-américain)	305.0	202.7
Améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelle continentale	634.5	546.4
Méthodes d'identification et de suivi des produits chimiques commerciaux en Amérique du Nord	86.0	85.7
Stratégies de réduction des risques d'exposition aux substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes	283.5	233.4
Surveillance et évaluation environnementales des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes	265.0	227.3
Renforcer l'application des lois de l'environnement et des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord	382.0	228.9
Amélioration de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord	382.0	228.9

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES-UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE		
Améliorer la comparabilité des données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions dans les trois pays nord-américains	55.0	5.0
Amélioration de la comparabilité des données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions en Amérique du Nord	55.0	5.0
Renforcer la participation de spécialistes et l'échange d'informations sur les changements climatiques et une économie à faibles émissions de carbone	500.0	372.8
Sources et stockage de carbone dans les écosystèmes : informations nécessaires en vue de quantifier et de gérer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre	320.0	306.2
Plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques	180.0	66.6
L'ÉCOLOGISATION DE L'ÉCONOMIE NORD-AMÉRICAINNE		
Améliorer la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord	540.0	469.4
Amélioration des conditions favorisant le bâtiment écologique en Amérique du Nord	185.0	141.4
Amélioration de la performance économique et environnementale des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie automobile nord-américaine	120.0	109.6
Gestion rationnelle des déchets électroniques en Amérique du Nord	235.0	218.4
Projets	3,895.7	3,059.9

Rapport du Secrétariat sur le recyclage et la gestion écologiquement rationnelle des batteries d'accumulateurs au plomb usées (rapport sur les BAPU)

En vertu de l'article 13 de l'ANACDE, le Secrétariat a mené un examen indépendant des exportations de BAPU par les États-Unis et du recyclage du plomb de seconde fusion au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Le plomb est une substance persistante, biocumulative et toxique, et le mode de recyclage des batteries au plomb constitue un enjeu important sur le plan économique et environnemental, et pour la santé publique. Le rapport sur les BAPU a été produit en 2012 après que certains ont dit craindre une forte augmentation des exportations de BAPU vers le Mexique, en raison de lois de l'environnement plus strictes et appliquées plus efficacement aux États-Unis.

La version provisoire du rapport sur les BAPU a été présentée le 30 novembre 2012. La version finale a ensuite été soumise en 2013 au Conseil, qui disposait d'une période de 60 jours pour approuver ou non sa publication. Voici les principales constatations de la version provisoire du rapport sur les BAPU : entre 2004 et 2011, les exportations de BAPU des États-Unis vers le Mexique ont augmenté de l'ordre de 449 à 525 %, et ont augmenté de 221 % vers le Canada; il n'y a pas de cadre réglementaire équivalent définissant le niveau de protection de l'environnement et de la santé dans les fonderies de seconde fusion d'Amérique du Nord; on observe des incohérences dans le recensement transfrontalier par chacun des trois pays, car il ne correspond pas aux volumes de BAPU expédiés ou reçus par les pays expéditeurs ou destinataires. Le rapport indiquait également que, malgré le processus de délivrance de permis du Mexique, il y a d'importantes lacunes dans son cadre global de réglementation, et des retards considérables par rapport aux normes en vigueur aux États-Unis et au Canada en matière d'environnement et de santé publique. Le rapport présentait aussi des recommandations destinées aux autorités environnementales d'Amérique du Nord, destinées à améliorer la protection de notre environnement commun et la santé des travailleurs et des collectivités.

Communications sur les questions d'application

Les articles 14 et 15 de l'ANACDE établissent un mécanisme permettant à toute personne ou organisation non gouvernementale de déposer une communication alléguant qu'une Partie à l'Accord omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement. Ce processus peut mener à la constitution et à la publication d'un dossier factuel contenant des renseignements pertinents liés à l'allégation des auteurs de la communication à propos de la non-application des lois de l'environnement. Ce processus est encadré par les Lignes directrices sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (les Lignes directrices).

À la suite de l'annonce du Conseil, en 2011, dans laquelle il s'engageait à moderniser le processus de communication, il a nommé des responsables (le « Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications ») chargés de travailler avec l'Unité des communications sur les questions d'application du Secrétariat et le CCPM afin d'améliorer la rapidité, la transparence et l'accessibilité de ce processus, et de clarifier davantage ce précieux mécanisme d'échange d'information. La version révisée des Lignes directrices établit désormais des échéances pour les principales étapes du processus de communication, autorise le dépôt des communications par voie électronique, accorde plus de temps aux auteurs pour présenter une communication révisée, et améliore la transparence et l'accessibilité des documents relatifs aux communications. Le Conseil s'est engagé à faire un suivi des communications acceptées, en fournissant de l'information sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises à propos des questions soulevées dans les communications présentées au Secrétariat. Par ailleurs, pour garantir que

le processus de communication demeure un moyen essentiel de faciliter la participation du public et d'encourager la transparence gouvernementale, le Secrétariat, le CCPM et le Conseil ont créé de nouveaux outils en ligne qui faciliteront la préparation d'une communication et permettront d'évaluer le respect des échéances.

En 2012, on a mené diverses activités de sensibilisation aux communications sur les questions d'application, dont la co-organisation d'un séminaire avec la *Comisión Nacional de Derechos Humanos* (Commission nationale des droits de la personne) et l'organisme Access to Environmental Justice. L'Unité des communications sur les questions d'application du Secrétariat a également participé à de nombreuses sessions du CCPM et à des réunions avec les représentants du Conseil, afin de donner des conseils durant la modernisation du processus relatif aux communications.

En ce qui concerne l'état d'avancement des communications, entre 1994, année de l'entrée en vigueur de l'ANACDE, et 2012, 80 communications ont été présentées au Secrétariat : 30 portaient sur le Canada, 40, sur le Mexique, neuf, sur les États-Unis et une, à la fois sur le Canada et les États-Unis. Durant cette période, le Secrétariat a rejeté 66 communications ou y a mis un terme : 26 ne justifiaient pas un examen plus approfondi aux termes du paragraphe 14(1) ou (2); 18 ont été rejetées après la réponse de la Partie concernée; cinq autres ont été retirées. La CCE a recommandé la constitution de 26 dossiers factuels au Conseil – le dernier, en 2008. Dans deux cas, le Conseil a voté contre la recommandation du Secrétariat relative à l'élaboration d'un dossier factuel. Le Secrétariat a publié seize dossiers factuels.

Durant l'année 2012, le Secrétariat a : poursuivi ses travaux de préparation de trois dossiers factuels (*Centrales électriques au charbon, Pollution environnementale à Hermosillo II* et les communications combinées *Ex Hacienda El Hospital II* et *Ex Hacienda El Hospital III*); soumis au vote du Conseil le dossier factuel final *Lac de Chapala*, afin qu'il décide de le rendre public ou non; rendu public le dossier factuel final *Véhicules automobiles au Québec*, conformément à la résolution du Conseil n° 12-09. Le Secrétariat a poursuivi son examen en vue de déterminer si les communications suivantes justifiaient la constitution d'un dossier factuel : *Terres humides de Manzanillo*, déposée en 2009; *Station d'épuration des eaux usées d'Iona*, déposée en 2010; *Canyon du Sumidero II*, déposée en 2011. Le Secrétariat a déterminé que la communication *Traitement de BPC à Grandes-Piles, Québec* ne satisfaisait pas à tous les critères d'admissibilité énoncés à l'article 14 et a mis fin au processus relativement à cette communication. Le Secrétariat a par ailleurs demandé une réponse au Canada à propos de la communication *Protection de l'ours blanc*, et poursuivi son examen de la communication révisée *Bassins de résidus de l'Alberta* afin de déterminer si elle satisfaisait aux critères énoncés au paragraphe 14(1).

Le Secrétariat a également examiné deux nouvelles communications afin de déterminer si elles satisfaisaient aux critères énoncés au paragraphe 14(1) : *Fermes salmonicoles en Colombie-Britannique*, dont les auteurs allèguent que le Canada expose le saumon sauvage à un grand nombre de parasites, de substances chimiques toxiques et de déchets en fortes concentrations; *Parcs éoliens du fleuve Saint-Laurent*, dont les auteurs allèguent que le Canada et le Québec omettent d'assurer l'application efficace de la législation environnementale relative aux oiseaux migrateurs, aux espèces menacées et aux municipalités locales.

Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est composé de quinze membres (cinq représentants de chaque pays) dont le rôle principal consiste à transmettre des avis au Conseil sur toute question visée par l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, et à servir de source d'information au Secrétariat de la CCE.

En mars, les représentants du CCPM, du Secrétariat et du Conseil se sont réunis dans le cadre d'un groupe de travail à Mexico, afin de faire le suivi des discussions sur la modernisation du processus relatif aux communications. Le Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications créé par le Conseil a accepté de proposer des révisions au CCPM avant sa session de Toronto, et appuyé l'idée d'une consultation publique d'une durée de 30 jours. La réunion publique de Toronto — qui a eu lieu en avril sur le thème « L'avenir de l'énergie en Amérique du Nord : Favoriser une économie à faibles émissions de carbone à l'horizon 2030 et au-delà », et qui a permis aux participants de discuter de la situation actuelle des énergies renouvelables dans la région, ainsi que de leurs perspectives d'avenir, ce qui comprenait une discussion sur les problèmes des collectivités éloignées axée sur l'Alaska — a également permis au Groupe de travail de présenter des propositions de révision des Lignes directrices.

En avril, les membres du CCPM ont lancé une consultation publique de 30 jours sur les changements qu'on proposait d'apporter aux Lignes directrices. Au terme de cette consultation, les membres du CCPM ont présenté l'Avis au conseil n° 12-01, assorti de recommandations destinées au Conseil. Le CCPM a rappelé que le processus de communication peut avoir un impact majeur sur des manquements graves et non résolus aux lois de l'environnement, et qu'il continuerait de s'assurer qu'on exploite le plein potentiel de ce processus – mécanisme indépendant et efficace de reddition de comptes. Le CCPM a également inclus des commentaires et des recommandations de nature générale relativement aux changements proposés pour les Lignes directrices.

En juillet, le CCPM s'est réuni à La Nouvelle-Orléans, en marge de la session du Conseil de la CCE. Axée sur la résilience des collectivités et des écosystèmes, cette réunion était structurée comme un atelier, afin d'encourager les personnes présentes à y participer. Les activités suivantes se sont déroulées : discussions de groupes de spécialistes, échanges d'anecdotes et d'expériences personnelles, séances de remue-méninges et rédaction de recommandations destinées au Conseil de la CCE. Cette discussion de sensibilisation avec animateur, menée dans un esprit de collaboration, a généré le rapport suivant : *Resilient Future, Voices of North Americans on Policy and Action*. Les membres du CCPM ont également rencontré à huis clos les membres du Conseil, ce qui leur a permis de fournir une rétroaction sur les Lignes directrices, et de présenter un rapport sur l'issue de leur réunion de Toronto et de leur atelier consacré à la résilience des collectivités. Ils ont par ailleurs mentionné que 2014 marquait le 20^e anniversaire de la CCE, et ont recommandé que, pour 2013, on fixe comme objectif commun l'amélioration de la CCE.

En septembre, le président du CCPM a envoyé une lettre au Conseil afin de faire le suivi des discussions engagées lors de la session du Conseil concernant une possible révision de l'ANACDE et de la CCE. Les membres du CCPM ont manifesté leur appui à l'examen en cours des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application. Ils ont salué la possibilité de participer à la planification et à la mise en œuvre de l'examen des 20 ans d'existence de l'organisation. En octobre, les membres du CCPM ont rencontré les représentants du Conseil à Cuernavaca afin de discuter des options en vue du 20^e anniversaire de la CCE. Ils ont également recommandé une plus grande transparence lors de la sélection et de la justification des bénéficiaires des subventions du Conseil, ainsi que dans le Plan opérationnel pour 2013 et 2014. Ils ont discuté de l'ouverture d'un dialogue à propos d'un processus plus inclusif pour les collectivités nord-américaines.

En décembre, le CCPM a organisé une réunion consacrée aux écosystèmes nord-américains qui subissent des pressions. Les participants ont parlé de la pollution rejetée dans l'air et dans l'eau et de la surconsommation des ressources naturelles. L'atelier portait sur la vulnérabilité des écosystèmes et des populations face à un environnement en pleine évolution, et sur les systèmes naturels et humains vulnérables en Amérique du Nord. Les participants ont découvert de nouveaux outils permettant d'évaluer la vulnérabilité, de cartographier les facteurs de stress environnementaux et les changements, et de développer la capacité à améliorer l'état de santé des populations vulnérables.

CCPC 2012

CANADA

LINDA ANGOVE
3045 New St., #1
Burlington, Ontario
L7N 3V9
Tel.: (905) 634-7377
E-mail: lm.angove@rogers.com

DAVID ANGUS
President and CEO
The Winnipeg Chamber of
Commerce
259 Portage Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3B 2A8
Tel.: (204) 944-8484
E-mail: dangus@winnipeg-
chamber.com

PAULINE BROWES
627-10 Guildwood Parkway
Toronto, Ontario
M1E 5B5
Tel. (416) 439-1437
E-mail: browes@rogers.com

BONNIE DUPONT
219 Canova Pl SW
Calgary, Alberta
T2W 2E9
Tel.: (403) 978-7816
E-mail: B.DuPont@shaw.ca

MEXICO

GUSTAVO ALANIS ORTEGA
Presidente
CEMDA
Atlixco 138, Colonia Condesa
México D.F. 06140
Tel: 52112457 ext. 13
E-mail: galanis@cemda.org.mx

ADRIANA NELLY CORREA
Profesor Investigador
ITESM Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada No.
2501 Sur, Monterrey, Nuevo
León 64849 MEXICO
Tel: (011 528) 18 328 40 32
E-mail: ancs@itesm.mx

GABRIEL CALVILLO DÍAZ
Socio director de la práctica de
Desarrollo Sustentable y Litigio
Ambiental, Carswell & Calvillo
Abogados, Luis G. Urbina No 4,
Despacho 301, Col. Chapultepec
Polanco, Del. Miguel Hidalgo CP.
11560, México, Distrito Federal
Tel: (011 525) 55 282 0263
E-
mailgabriel.calvillo@a
bogadoscyc.com.mx

LUIS FARIAS MARTÍNEZ
Vicepresidente senior de
Energía y Sustentabilidad
CEMEX
Ave. Ricardo Margáin #325
Col. Valle del Campestre
San Pedro Garza García, N.L.
México CP. 66265
Tel: 52(818)8884390
E-mail: luis.farias@cemex.com

MARTÍN GUTIÉRREZ LACAYO
Director General
Pronatura México, A. C.
Aspérgulas 22 (antes Pino)
col. San Clemente, C.P. 01740
México, Distrito Federal
[martingutierrez@pronatura.org.
mx](mailto:martingutierrez@pronatura.org.mx)
Tel. 011 525 55 635 5054 ext.
108
Président du CCPC 2012

UNITED STATES

GEOFFREY GARVER
Independent Consultant &
Adjunct Law Professor
University of Montreal & Laval
Universities
20 rue des Soeurs Grises #106
Montreal QC H3C 5M1
Tel: (514) 582 0929
E-mail: gginmont@sympatico.ca

FELICIA MARCUS
Member
State Water Resources Control
Board
1001 I Street, 24th Floor
Sacramento, CA 95814-2828
Tel.: (916) 341 5609
E-mail:
Felicia.Marcus@waterboards.ca.g
ov

DIANE TAKVORIAN
Executive Director
Environmental Health Coalition
2727 Hoover Ave., Suite 202
National City, CA 91950
Tel.: (619) 474 0220
Fax: (619) 474 1210
E-mail:
DianeT@environmentalhealth.or
g

JONATHAN WATERHOUSE
Alaska Region Director
Yukon River Inter-Tribal
Watershed Council
725 Christensen Drive, Suite 3
Anchorage, AK 99501
Tel: (907) 258 3337
E-mail: jwaterhouse@yritwc.org

Rapport nationaux

Rapport d'étape du Canada, 2012

Rapport national 2012 sur le respect des obligations contractées
aux termes de l'ANACDE

PARTIE I: Gouvernement du Canada

Succès significatifs

Initiatives stratégiques

- En 2012, le Canada a publié la version définitive de son Programme de rétablissement du caribou des bois, population boréale (caribou boréal). Le programme est axé sur le rétablissement de populations locales autosuffisantes dans toutes les aires de répartition du caribou boréal au Canada. Il a été élaboré à la suite de consultations du grand public, des collectivités autochtones, des gouvernements, des intervenants de l'industrie, des organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) et des milieux de la recherche universitaire dans l'ensemble du Canada.
- Le gouvernement du Canada a annoncé la deuxième phase du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, dans le cadre duquel un total de 1 milliard de dollars a été affecté sur trois ans (de 2012 à 2014) à des activités de remise en état dans environ 1100 sites contaminés, et à des activités d'évaluation d'environ 1650 sites. Les fonds servent également à soutenir le perfectionnement des compétences, la formation et les emplois des Canadiens, notamment ceux des collectivités autochtones et les autres citoyens qui vivent dans les régions nordiques et rurales. Au total, on prévoit que cette phase créera 7300 emplois en gestion des déchets et en assainissement dans l'ensemble du Canada.
- En 2012, la loi canadienne régissant les évaluations environnementales a été mise à jour en vue d'assurer l'adoption d'une approche moderne adaptée au contexte économique et environnemental actuel du Canada [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)]. Les modifications apportées visent à fournir plus de clarté à l'industrie en rendant le processus d'examen des grands projets plus prévisible et plus rapide par l'établissement d'échéanciers pour les études environnementales. De plus, elles réduiront le fardeau de la réglementation et les chevauchements en permettant une plus grande harmonisation avec les processus provinciaux d'évaluation environnementale. L'inclusion de nouvelles conditions obligatoires dans les énoncés des décisions d'évaluation environnementale et la consécration en droit du principe du pollueur-payeur assureront que les promoteurs de projets d'exploitation des ressources et d'autres projets économiques se conformeront aux mesures d'atténuation nécessaires pour renforcer la protection de l'environnement.

Initiatives de financement et de conservation des terres

- Dans le cadre de son engagement en matière de conservation et de protection de l'environnement, qui inclut l'aide aux organisations non gouvernementales et aux collectivités, le gouvernement du Canada a annoncé les initiatives suivantes en 2012 :
 - Le Canada a considérablement accru la superficie de ses parcs nationaux avec l'expansion de la réserve de parc national des Îles-Gulf et avec la création de la réserve de parc

national Nááts'ihch'oh dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Canada a également affecté plus de 140 millions de dollars au cours des 10 prochaines années à la création du parc urbain national de la Rouge dans la région du Grand Toronto.

- Le Canada a amorcé plusieurs initiatives relatives à l'eau douce, dont un investissement de 16 millions de dollars dans l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs. Cet investissement sera effectué sur une période de quatre ans et il aidera à remédier aux problèmes complexes liés aux proliférations récurrentes d'algues toxiques et nuisibles ainsi qu'à la protection de la qualité des eaux littorales et de la salubrité de l'écosystème des Grands Lacs, écosystème qui assure la subsistance de plus de 3500 espèces de plantes et animaux. Le Canada a également accordé un financement de plus de 3 millions de dollars à 46 projets dans le cadre du Plan d'action des Grands Lacs. De plus, le Canada a annoncé l'affectation de fonds au nettoyage du récif Randle dans le port de Hamilton, qui contient des sédiments contaminés par des substances chimiques toxiques et persistantes ainsi que des métaux lourds; les fonds en provenance du gouvernement fédéral s'élèveront à 46,3 millions de dollars. Enfin, les États-Unis et le Canada ont apporté des modifications à l'Accord relatif à la qualité des eaux dans les Grands Lacs afin d'aider les deux pays à contrer les menaces pour la qualité de l'eau des Grands Lacs. Les nouvelles dispositions visent les espèces aquatiques envahissantes, la dégradation des habitats et les effets des changements climatiques, et elles soutiennent la poursuite des travaux sur les menaces existantes qui pèsent sur la santé humaine et sur la salubrité de l'environnement dans le bassin des Grands Lacs, en vue de rétablir et de maintenir l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux.
- Le gouvernement du Canada et Conservation de la nature Canada ont uni leurs efforts pour protéger plus de 650 hectares d'habitats fragiles au Nouveau-Brunswick, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard. Le Programme de conservation des zones naturelles du gouvernement du Canada, d'une valeur de 225 millions de dollars, est une importante initiative réalisée sur le terrain qui contribue à préserver l'environnement du Canada et à conserver son précieux patrimoine naturel pour les générations actuelles et futures.

Autres réalisations

- Le Canada a investi dans plusieurs initiatives clés destinées à soutenir les efforts d'adaptation aux changements climatiques, et d'atténuation de ces changements, dans les pays en développement. L'investissement fait partie intégrante de l'engagement de financement du démarrage rapide qu'a pris le Canada, en vertu de l'Accord de Copenhague, de consacrer des fonds nouveaux et additionnels de 1,2 milliard de dollars au financement de mesures liées aux changements climatiques dans les pays en développement.
- Le Canada a joué un rôle de premier plan dans les préparatifs et lors de la tenue de la Conférence Rio+20; il a été élu l'un des vice-présidents de la Conférence et il a soutenu l'établissement des objectifs de développement durable (ODD), l'une des principales réalisations de cette rencontre. Durant la Conférence, le Canada a diffusé auprès des autres participants une gamme variée d'outils stratégiques et d'ensembles de pratiques exemplaires, notamment les suivants : le Plan de gestion des produits chimiques, le processus canadien d'évaluation environnementale stratégique, l'Initiative mines vertes, l'élaboration de mesures réglementaires concernant les gaz à effet de serre, l'augmentation de la surveillance des sables bitumineux et la création de la Stratégie fédérale de développement durable. En outre, le Canada et les États-Unis

ont publié durant la Conférence de Rio le Plan d'action II dans le cadre du Dialogue États-Unis-Canada sur l'énergie propre, qui décrit la prochaine phase des activités que mèneront les deux pays pour faire progresser les technologies énergétiques propres.

- Le Canada s'est joint à la Global Alliance for Clean Cookstoves (Alliance mondiale pour les fourneaux de cuisine écologiques), dans le cadre de son engagement à réduire les émissions mondiales de polluants de courte durée de vie qui ont un effet sur le climat.
- Le Canada a renforcé son partenariat environnemental avec la Chine après l'assemblée générale annuelle du Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement, ce qui a donné lieu à des recommandations clés concernant le renforcement de la protection de l'environnement marin, la recherche de solutions aux problèmes de pollution atmosphérique régionale et l'adoption d'une stratégie équilibrée et écologique de développement régional dans l'ensemble des régions de la Chine.
- Le Canada a continué à diffuser, à expliquer et à promouvoir des initiatives en 2012. Les scientifiques canadiens ont rédigé plus de 700 articles qui ont été publiés ou acceptés pour publication. En outre, le gouvernement du Canada a répondu à plus de 29 000 demandes de renseignements du grand public, a rédigé des réponses à 4683 lettres et a traité plus de 164 000 pages de dossiers en vue de leur diffusion publique.

État de l'environnement

- Le gouvernement du Canada a rapporté que les émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant ont atteint un plancher historique. Deux rapports publiés en 2012, l'Inventaire national de gaz à effet de serre et Tendances en matière d'émissions au Canada, 2012, indiquent que les Canadiens ont émis en moyenne 20,3 tonnes de GES en 2010, soit le niveau le plus bas depuis que le suivi des émissions a débuté en 1990. Les rapports ont également fait état de progrès dans la dissociation de la croissance économique canadienne et des émissions de GES. Entre 2005 et 2010, l'économie a crû de 6,3 %, alors que les émissions de GES ont diminué de 6,5 %. Comparativement aux niveaux de 2005, les émissions en 2010 avaient diminué dans presque tous les secteurs, y compris l'exploitation pétrolière et gazière et la production d'électricité.
- Le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta ont franchi un jalon majeur dans le resserrement de leur partenariat en vue d'améliorer la surveillance environnementale de la région des sables bitumineux. Le Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux prévoit la mise en place d'un programme scientifiquement rigoureux, exhaustif, intégré et transparent de surveillance de l'environnement dans la région. Il expose la marche à suivre pour améliorer la surveillance de l'eau, de l'air, du sol et de la biodiversité dans la région des sables bitumineux et indique que l'on procédera plus souvent à des essais concernant davantage de substances et dans un plus grand nombre d'emplacements. Le programme vise à accroître les connaissances sur les effets cumulatifs à long terme de l'exploitation des sables bitumineux. Les données recueillies dans le cadre du nouveau programme de surveillance seront diffusées publiquement afin de permettre des analyses et des évaluations scientifiques indépendantes. Cela favorisera des analyses et des discussions éclairées sur les répercussions de l'exploitation des sables bitumineux à partir d'une information scientifique de grande qualité. Des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre seront rédigés pour les trois premières années et le programme fera l'objet d'une analyse scientifique externe par les pairs à la fin de la troisième année. Par la suite, un examen scientifique externe complet du nouveau programme sera réalisé tous les cinq ans.

- Le Canada s'est joint aux États-Unis, à quatre autres pays et au Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de créer la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, et qui a pour objectif d'intervenir rapidement en vue d'améliorer la qualité de l'air et de lutter contre les changements climatiques. La Coalition a connu une croissance rapide et elle comprend maintenant 26 pays, 23 partenaires non étatiques et la Commission européenne.
- Le Canada a annoncé qu'il investirait 78,7 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans le renforcement de l'infrastructure de surveillance des conditions météorologiques, pour faire en sorte que les Canadiens bénéficient d'un accès continu à des données de classe mondiale sur la surveillance des conditions météorologiques, de l'eau et du climat.
- Dans le cadre de la deuxième phase du Plan de gestion des produits chimiques, le Canada continue à évaluer et à gérer, selon les besoins, les substances chimiques existantes et nouvelles.

Faits nouveaux sur le plan des lois et des politiques

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

- Le Canada a pris des mesures additionnelles afin d'améliorer le rendement du carburant et de réduire les émissions de GES dans le cas des voitures automobiles, des camions légers et des véhicules lourds. Grâce à la réglementation applicable aux véhicules légers, les véhicules de 2025 émettront environ la moitié des GES et consommeront jusqu'à 50 % moins d'essence que les véhicules de 2008. Dans le cas des véhicules lourds, la réglementation proposée améliorera le rendement du carburant et réduira les émissions de GES de jusqu'à 23 % d'ici 2018, comparativement aux véhicules vendus en 2010.
- En 2012, le gouvernement du Canada a travaillé avec l'industrie de l'aviation pour réduire les émissions de cette industrie et y accroître le rendement du carburant; on vise à améliorer le rendement du carburant, en moyenne, d'au moins 2 % par année d'ici 2020.
- Le règlement final sur les émissions de gaz à effet de serre causées par la production d'électricité à partir de charbon a été annoncé et le Canada est devenu le premier pays du monde à interdire les nouvelles centrales électriques alimentées au charbon faisant appel à la technologie traditionnelle. Le règlement applique une norme de performance rigoureuse aux nouvelles unités de production d'électricité ainsi qu'aux anciennes unités qui sont parvenues à la fin de leur vie économique. On prévoit que le règlement, dans 21 ans, aura entraîné une réduction cumulative des émissions de GES d'environ 214 mégatonnes — l'équivalent du retrait du service de 2,6 millions de véhicules personnels par année. De plus, l'amélioration de la qualité de l'air engendrée par le règlement aura des effets directs sur la santé des Canadiens.

Autres règlements

- En 2012, le gouvernement du Canada a apporté à la Loi sur les pêches des modifications qui assureront la productivité et la durabilité des pêches pour les générations futures. Les modifications améliorent l'observation de la loi et la protection des pêches et renforcent la capacité du Canada à faire respecter les règles en alignant les sanctions sur les dispositions plus rigoureuses de la législation canadienne en matière de protection de l'environnement. Toutes les amendes découlant de déclarations de culpabilité en vertu des dispositions de protection des pêches de la Loi sur les pêches seront versées au Fonds pour dommages à l'environnement afin de permettre des investissements additionnels dans les initiatives de protection des ressources halieutiques du Canada.

- Le gouvernement du Canada a adopté de nouvelles mesures réglementaires sur les effluents des réseaux sanitaires en vue de réduire les quantités de substances nocives rejetées dans les eaux de surface par les réseaux d'égouts au Canada.
- Environnement Canada a délivré plusieurs avis exigeant l'élaboration et l'application de plans de prévention de la pollution concernant certaines substances figurant sur la Liste des substances toxiques (par exemple, un plan de prévention de la pollution pour l'isoprène a été publié en juin 2012).

Autres progrès liés à la réglementation

- En 2012, en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), le gouvernement du Canada a ajouté des substances à l'annexe 1 en raison des risques que ces substances présentent pour la santé humaine ou pour l'environnement. Des approches de gestion des risques ont aussi été proposées pour ces substances et les intervenants au Canada ont été consultés (par exemple, le document final d'évaluation des risques et le document sur l'approche de gestion des risques pour l'acide pentadécafluorooctanoïque [APFO], ses sels et ses précurseurs ont été publiés en août 2012).
- Une série d'avis de nouvelle activité (NAC) a aussi été publiée. Environnement Canada et Santé Canada publient des avis de NAC lorsqu'ils soupçonnent qu'une nouvelle activité importante faisant entrer en jeu une substance qui a fait l'objet d'une évaluation pourrait présenter des risques nouveaux ou accrus pour l'environnement ou pour la santé humaine.
- Santé Canada a publié un document de conseils sur les particules fines dans l'air intérieur résidentiel ainsi qu'une évaluation des risques du biodiesel pour la santé humaine.
- Santé Canada a travaillé en collaboration avec toutes les provinces et tous les territoires afin de publier des documents nouveaux ou mis à jour portant sur les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (et visant en particulier les protozoaires, *Escherichia coli*, les coliformes totaux, la turbidité et la numération des bactéries hétérotrophes) qui devront être utilisés par toutes les provinces et tous les territoires comme base pour réglementer la qualité de l'eau potable dans l'ensemble du pays. Ce ministère a également parachevé la troisième édition de ses Recommandations au sujet de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives au Canada.

Application des lois et règlements

- Les agents d'application de la loi sur la faune d'Environnement Canada ont procédé à une série concertée d'inspections frontalières aux limites interprovinciales et aux frontières internationales, à l'été de 2012, afin de rechercher des preuves de chasse ou de pêche illicites de l'ours noir et d'autres espèces. Les inspections ont eu lieu à 29 endroits au Canada. Plus de 700 chasseurs et 125 pêcheurs ont été inspectés lorsqu'ils changeaient de province ou quittaient le pays, et 79 infractions ont été détectées. La série d'inspections a été menée en collaboration avec les ministères provinciaux chargés de l'application des lois sur la faune, l'Agence des services frontaliers du Canada, le United States Fish and Wildlife Service (Service des pêches et de la faune des États-Unis) et le U.S. Customs and Border Protection (Service des douanes et de la protection des frontières des É.-U.).
- Plusieurs poursuites très en vue ont été intentées à l'encontre d'importantes violations des lois et règlements environnementaux du Canada :

- Clark Builders a été condamnée à une amende de 285 000 \$ pour avoir rejeté de l'eau chlorée dans la rivière Saskatchewan Nord.
- Shell Canada a plaidé coupable à des accusations portées au fédéral et a été condamnée à une amende de 225 000 \$ pour avoir rejeté une substance nocive dans des eaux où vivent des poissons.
- Par surcroît, des amendes d'une valeur de plus de 610 000 \$ ont été imposées pour des infractions à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, à la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial, au Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et au Règlement fédéral sur les halocarbures.
- Environnement Canada a signé un nouvel accord avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) pour contribuer au renforcement des capacités des agents d'application de la loi sur la faune dans le monde entier. En vertu de cet accord, Environnement Canada partage avec INTERPOL des cours de formation des agents d'application de la loi sur la faune dans le domaine du commerce illicite des espèces menacées, l'accent étant particulièrement mis sur l'Afrique.
- Les agents des pêches du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) ont effectué des patrouilles en mer dans les zones côtières et littorales, ont surveillé les prises, ont mené des enquêtes et vérifications judiciaires, ont effectué des patrouilles dans les eaux intérieures et ont fourni de l'information aux pêcheurs relativement aux politiques et à la réglementation gouvernementales. Les activités d'application et d'exécution de la loi menées par les agents des pêches sont d'une importance capitale pour la protection des populations de poissons du Canada et de leurs habitats. Les mesures d'application de la loi comprennent des inspections destinées à surveiller ou à vérifier la conformité, des enquêtes sur des violations alléguées et la délivrance d'avertissements, de directives d'inspecteur et d'arrêtés ministériels. Des actions en justice telles que des poursuites, des ordonnances des tribunaux sur déclaration de culpabilité et des procès en recouvrement des frais peuvent également être engagées, le cas échéant.
- En 2012, le MPO :
 - a délivré 55 avertissements en vertu des dispositions de protection des habitats de la Loi sur les pêches;
 - a déposé 9 accusations en vertu des dispositions de protection des habitats de la Loi sur les pêches;
 - a pris 4 mesures constituant des solutions de rechange aux poursuites;
 - a délivré 23 directives d'inspecteur;
 - a obtenu 7 déclarations de culpabilité en vertu des dispositions de protection des habitats de la Loi sur les pêches.

DEUXIÈME PARTIE : GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

ALBERTA

Succès significatifs

- En mai 2012, le gouvernement de l'Alberta a fusionné son ministère de l'Environnement et son ministère du Développement durable des ressources et de l'eau pour créer le nouveau ministère de l'Environnement et du Développement durable des ressources.

Changements climatiques :

- L'Alberta est fière d'avoir mis en œuvre certaines des politiques et initiatives environnementales les plus progressistes d'Amérique du Nord, notamment le premier programme de réduction obligatoire des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour toutes les grandes industries.
- Les entreprises ont effectué des réductions d'environ 7,5 millions de tonnes (Mt) de leurs émissions de GES, contribuant ainsi à des réductions totales de 39,9 Mt jusqu'à présent.
- Les entreprises ont versé environ 86 millions de dollars au Climate Change and Emissions Management Fund (Fonds de gestion des changements climatiques et des émissions); ces montants seront investis dans des projets et des technologies visant à réduire les émissions de GES en Alberta.
- En 2012, le Climate Change Emissions Management Corporation (Organisme de gestion des changements climatiques et des émissions) a traité sept demandes de propositions et a approuvé 48 projets de technologie propre totalisant des investissements de 182 millions de dollars.
 - L'organisme obtient en moyenne un ratio d'effet multiplicateur de 4 à 1 pour chaque dollar qu'il investit.
 - La réduction estimative des émissions entraînée par ces projets s'élève à 7 millions de tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone sur une période de 10 ans.
- Au total, depuis 2007 :
 - des réductions d'environ 40 millions de tonnes de GES ont été effectuées par rapport au scénario du maintien du statu quo;
 - un total de 398 millions de dollars a été versé au fonds albertain pour les technologies énergétiques propres — de ce montant, plus de 217 millions de dollars ont déjà été investis dans plus de 53 projets d'énergie propre.

État de l'environnement

Qualité de l'air

- En 2012, la qualité de l'air a été cotée comme « bonne » durant 97 % des jours en Alberta.
- L'Alberta a publié son Clean Air Strategy and Action Plan (Stratégie et Plan d'action pour la salubrité de l'air) le 10 octobre 2012; le système incorpore le nouveau système national de gestion de la qualité de l'air.
- Le 11 octobre 2012, la ministre McQueen a adopté un nouveau système pancanadien de gestion de la qualité de l'air, de concert avec les autres ministres provinciaux et territoriaux, sous l'égide du Conseil canadien des ministres de l'environnement. L'Alberta contribue à la mise au point d'une approche concertée avec les intervenants pour l'élaboration de normes nationales et l'amélioration continue de la qualité générale de l'air au Canada.

Programme FireSmart

- Les programmes de lutte contre les incendies de forêt aident à prévenir la propagation des maladies des végétaux, aident à protéger l'infrastructure et les ressources naturelles de l'Alberta, aident à assurer un approvisionnement durable de bois d'œuvre et contribuent à protéger la salubrité des bassins versants et des sols fragiles de l'Alberta, ainsi que la santé des Albertains qui vivent dans les collectivités forestières.

- Le programme FireSmart, qui finance des projets destinés à atténuer les risques de feux irréprimés, est l'un des moyens qu'utilise le ministère de l'Environnement et du Développement durable des ressources pour assurer une gestion des incendies de forêt qui soit à la fois efficace et préventive.
- Ce programme a accordé 16 subventions totalisant 500 000 \$ en 2012-2013.

Étang à truites de la Bow Habitat Station

- La Bow Habitat Station (Station d'observation de l'habitat de la rivière Bow) favorise la prise de conscience et la connaissance des écosystèmes piscicoles, fauniques, hydriques et aquatiques de l'Alberta.
- En 2012-2013, plus de 19 000 personnes ont exploré le centre des découvertes et visité l'écloserie Sam Livingston; cela correspondait à près du double du nombre de visiteurs de l'année précédente.
- L'étang à truites, dans lequel les enfants peuvent pêcher, est devenu accessible au public en juillet 2012; au cours de sa première saison d'existence, plus de 3000 personnes y ont pratiqué la pêche avec remise à l'eau, tout en apprenant des pratiques favorisant les pêches durables.
- Parmi les autres programmes d'éducation des jeunes, on compte le programme Fish in Schools (Élevage de poissons en classe), dont le nombre de participants en 2012 s'est élevé à près de 1800 élèves à l'échelle provinciale.

Faits nouveaux sur le plan des lois et des politiques

Surveillance environnementale

- L'Alberta a amorcé une transition vers un système provincial amélioré de surveillance de l'environnement, la première région visée étant celle des sables bitumineux.
- Un organisme indépendant de classe mondiale dirigera le système amélioré.
- Le système :
 - sera soumis à une coordination centrale;
 - adoptera une approche intégrée à l'égard des diverses composantes de l'environnement (air, eau, sols, biodiversité);
 - sera accessible et ouvertement transparent;
 - sera soumis à une surveillance scientifique.
- L'organisme indépendant sera la « voix faisant autorité » pour la communication au public de renseignements sur l'état de l'environnement.

Plan de mise en œuvre conjoint Canada–Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux

- En février 2012, l'Alberta et le Canada ont annoncé l'adoption du Plan de mise en œuvre conjoint Canada–Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux.
- Le plan prévoit la mise en place par le Canada et l'Alberta d'un programme scientifiquement rigoureux, exhaustif, intégré et transparent de surveillance de l'environnement dans la région des sables bitumineux.
- Le programme expose la marche à suivre pour améliorer la surveillance de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité dans cette région et il indique notamment que l'on procédera plus fréquemment à des essais concernant davantage de substances.
- Le programme vise à accroître les connaissances sur les effets cumulatifs à long terme de l'exploitation des sables bitumineux.
- Le plan améliore la capacité à déceler les changements dans l'environnement et à gérer les effets cumulatifs de l'exploitation.

- Lorsque le plan d'action triennal aura été entièrement mis en œuvre en 2015 :
 - les sites d'échantillonnage seront plus nombreux et couvriront une plus vaste superficie;
 - le nombre et les types de paramètres soumis aux analyses se trouveront accrus;
 - la fréquence des échantillonnages effectués chaque année aura considérablement augmenté;
 - les méthodologies de surveillance de l'air et de l'eau auront été améliorées;
 - un programme intégré et ouvert de gestion des données aura été créé.

Application des lois et règlements

Alberta Energy Regulator

- Le projet de loi 2, intitulé Responsible Energy Development Act (Loi sur le développement énergétique responsable), a reçu la sanction royale le 10 décembre 2012.
- La nouvelle loi crée un organisme de réglementation unique et indépendant appelé Alberta Energy Regulator (AER, Organisme de réglementation de l'énergie de l'Alberta) chargé de surveiller les activités d'exploitation des ressources énergétiques en amont, ce qui regroupe le pétrole, le gaz, les sables bitumineux et le charbon.
- Le nouvel organisme jouera un rôle clé en fournissant un processus rationalisé et plus efficace pour l'exploitation durable des ressources énergétiques de l'Alberta, tout en maintenant des normes environnementales strictes.
- L'AER entamera ses activités en juin 2013.

Cadre d'action pour l'utilisation des sols

- Le premier plan régional d'utilisation des sols de l'Alberta, le Lower Athabasca Regional Plan (Plan régional relatif à la région du cours inférieur de la rivière Athabasca), a été approuvé en septembre 2012. La région albertaine des sables bitumineux est incluse dans le plan, qui :
 - fixe des limites environnementales rigoureuses;
 - prévoit la conservation d'une portion considérable de terres fragiles;
 - procure de la certitude à l'industrie;
 - diversifie l'économie;
 - offre de nombreuses possibilités récréatives dans la région;
 - établit des limites fermes concernant l'air, les sols et l'eau.
- Le deuxième plan d'utilisation des sols de l'Alberta, qui vise la région de la rivière Saskatchewan Sud, dans la partie méridionale de la province, a franchi l'étape des consultations de phase 2 à l'automne 2012.
 - L'ébauche du plan est en voie d'élaboration et elle fera l'objet d'une autre série de consultations publiques en 2013.

MANITOBA

Succès significatifs

- En 2012, Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba (CGRHM) a publié « Vert » l'avenir — Plan écologique du Manitoba, un plan d'action stratégique échelonné sur huit ans qui s'appliquera à tous les ministères provinciaux et dont l'objectif est de faire du Manitoba l'un des endroits les plus durables où vivre sur Terre. Le plan comporte plus de 100 mesures s'articulant autour de cinq thèmes principaux :

- Bon pour notre environnement — bon pour notre économie
- Adapter notre mode de vie aux changements climatiques
- Protéger notre eau, notre air et notre terre
- Prendre soin de notre monde vivant
- Choix personnels simples — résultats fructueux
- CGRHM a également publié *Building the Parks Province: Manitoba's Parks Strategy* (Bâtir la « province des parcs » : la stratégie du Manitoba relative aux parcs), un document d'examen stratégique et de consultation publique qui décrit des changements destinés à renforcer le système des parcs de la province en mettant l'accent sur des domaines prioritaires clés pour les investissements et l'action jusqu'en 2020. Des plans de gestion ont été élaborés pour 20 parcs provinciaux, dont le parc le plus fréquenté du réseau : celui de Birds Hill. Les investissements de capitaux ont été axés sur l'infrastructure environnementale, notamment les réseaux d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, ainsi que sur l'« écologisation » des installations des parcs. En 2012, les parcs ont accueilli plus de 5 millions de visiteurs et les réservations d'emplacements de camping ont augmenté de près de 5 % par rapport à 2011.
- En 2012, Éducation Manitoba a annoncé la création d'un nouveau cours de 12^e année appelé « Enjeux mondiaux : citoyenneté et durabilité », qui vise à promouvoir la citoyenneté active et démocratique, la littératie écologique et la prise de décision éthique, et à fournir aux jeunes les outils dont ils ont besoin afin de faire des choix éclairés pour eux-mêmes et pour l'environnement. Éducation Manitoba et Manitoba Hydro ont également accordé des subventions d'éducation au développement durable à 16 écoles afin de promouvoir la durabilité dans les salles de classe. Les subventions reconnaissent le dévouement et la créativité dont font preuve les enseignants manitobains et leurs élèves dans le domaine de la sensibilisation au développement durable. Parmi les projets subventionnés, on compte des programmes de compostage et de recyclage à l'école, la réalisation de projets de salle de classe à l'extérieur et de jardinage communautaire, de même que des projets qui créent des liens entre les écoles et la collectivité, par exemple le travail auprès des personnes âgées, des résidents des maisons de soins infirmiers et des groupes de quartier.
- Le Manitoba a continué à travailler en collaboration avec des groupes industriels afin d'étendre et d'améliorer les programmes provinciaux de responsabilité élargie des producteurs sous le régime du Règlement sur la gestion des produits domestiques dangereux ou prescrits et du Règlement sur la gestion du matériel électrique et électronique. Des programmes de collecte des produits électroniques en fin de vie utile (les « déchets électroniques »), ainsi que d'autres déchets domestiques dangereux comme la peinture et les lampes fluorescentes, ont été approuvés et mis en œuvre en 2012.

État de l'environnement

- En 2012, le Service de l'eau potable de la province a centré ses activités sur l'expansion de la surveillance réglementaire des réseaux semi-publics d'approvisionnement en eau tels que ceux des hôpitaux, des écoles, des garderies et des maisons de soins infirmiers, sur la surveillance continue des activités de construction et d'exploitation associées aux 417 réseaux publics d'adduction d'eau qui constituent le principal approvisionnement en eau potable de plus de 85 % des Manitobains, et sur la mise en œuvre de nouvelles normes chimiques, physiques et biologiques pour ces réseaux publics. Parmi les réalisations notables, on compte les suivantes : l'analyse de la qualité de l'eau (selon des paramètres bactériologiques, chimiques et physiques) pour la totalité des 417 réseaux publics d'adduction d'eau, ainsi que pour 344 réseaux semi-publics; la réalisation de 250 inspections sur place, régulières ou à l'improviste, de réseaux publics, ainsi que de 47 inspections

de réseaux semi-publics; la réalisation de vérifications annuelles de la totalité des 417 réseaux publics afin de contrôler le respect des conditions prescrites dans les permis d'exploitation.

- L'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion intégrée des bassins versants se sont poursuivies en 2012 et le plan relatif au bassin de Willow Creek a été parachevé par le district de conservation East Interlake. Depuis 2006, 23 plans ont été établis au Manitoba; ils sont mis en œuvre à l'échelon local dans le cadre des programmes des districts de conservation, qui travaillent en collaboration avec les propriétaires fonciers et les groupes communautaires pour mener des activités de lutte contre l'érosion, de gestion des eaux de surface, d'amélioration de la qualité de l'eau, de gestion des zones riveraines et d'extension des bassins versants.
- En 2012, CGRHM a assuré le financement de 10 projets dans le cadre du Fonds d'aide aux espèces en voie de disparition et à la biodiversité; les projets portaient sur la réalisation d'inventaires et la surveillance d'espèces végétales et animales en péril ou suscitant des préoccupations particulières en matière de conservation, dont le pluvier siffleur, le caribou des bois, ainsi que d'autres. À titre de condition du financement, les organisations qui ont reçu les subventions ont fourni au centre de données de Conservation Manitoba environ 2000 observations géoréférencées d'espèces végétales et animales en péril qui ont été introduites dans la base de données et qui serviront à guider les mesures de conservation futures.
- En 2012, le Manitoba a atteint son but qui consistait à planter 6 millions d'arbres sur l'ensemble du territoire de la province dans le cadre de son populaire programme Trees for Tomorrow (Des arbres pour demain). Ce programme a été lancé en 2008 et avait pour objectif la plantation de 5 millions d'arbres d'ici 2012; en 2011, l'objectif a été accru et est passé à 6 millions d'arbres. Au cours de la dernière année seulement, 2 millions de semis d'arbres ont été distribués, pour permettre aux Manitobains de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'érosion des sols, à créer des habitats pour les espèces sauvages, à accroître la beauté des biens-fonds et à procurer des avantages pour la santé des familles partout au Manitoba.

Faits nouveaux sur le plan des lois et des politiques

- En 2012, la province et la Fédération des Métis du Manitoba ont conclu une entente reconnaissant légalement les droits de récolte des ressources naturelles des Métis dans une partie du Manitoba. Dans la foulée des arrêts de la Cour suprême du Canada concernant les droits ancestraux des Métis, le gouvernement du Manitoba a formé un partenariat avec la Fédération des Métis du Manitoba afin de reconnaître le droit des Métis de récolter des ressources naturelles dans la province pour se nourrir et pour des usages domestiques, et afin de reconnaître la ferme volonté des Métis de conserver et de respecter les ressources à l'origine de ces droits. L'entente prévoit la reconnaissance des droits de récolte des Métis dans des régions de la province convenues d'un commun accord; elle prévoit également que les lois métisses sur la chasse diffusées par la Fédération serviront de base à l'élaboration de nouveaux règlements provinciaux régissant cette exploitation des ressources naturelles par les Métis.
- Le réseau d'aires protégées du Manitoba s'est accru à la suite de la protection de plus de 370 000 hectares de terres en 2012, notamment par la désignation de la zone de planification de l'utilisation traditionnelle de la Première Nation de Little Grand Rapids et la désignation de la zone de planification de l'utilisation traditionnelle de la Première Nation de Pauingassi. Ces deux zones protègent la forêt boréale et les milieux humides qui y sont associés, de même que l'identité culturelle des Premières Nations et leur rapport à la terre.
- La Loi sur l'assainissement des lieux contaminés a été modifiée en 2012 et la nouvelle version est en instance de proclamation. Les modifications renforcent les mesures législatives en exigeant que

le propriétaire ou l'occupant d'un lieu dont le niveau de contamination dépasse les normes de qualité de l'environnement en fasse la déclaration à CGRHM. Une fois la nouvelle loi entrée en vigueur, les endroits présentant un risque immédiat continueront d'être désignés « lieux contaminés », alors que les endroits qui peuvent présenter un risque seront désignés « lieux touchés ».

- En 2012, le Manitoba a désigné 27 espèces additionnelles comme espèces déracinées, en voie de disparition ou menacées en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition. Une espèce est passée à une désignation plus favorable : le cygne trompette, qui était auparavant désigné espèce déracinée, a été nouvellement désigné espèce en voie de disparition en raison du retour d'une population d'oiseaux nicheurs restreinte, mais en rétablissement, au Manitoba depuis 2002.

Application des lois et règlements

- Le Manitoba a fait état de 78 poursuites engagées en vertu de la Loi sur l'environnement et de la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses, ainsi que de la réglementation connexe, pour l'exercice financier 2012-2013. Les amendes imposées à la suite de ces actions en justice ont totalisé 56 437 \$.
- CGRHM a porté des accusations contre la Ville de Winnipeg en vertu de la Loi sur l'environnement à la suite du fonctionnement défectueux des installations du South End Water Pollution Control Centre (Centre de réduction de la pollution de l'eau du quartier Sud) ayant causé des rejets d'eaux d'égout partiellement traitées dans la rivière Rouge sur une période de sept semaines en 2011. Un examen indépendant a été réalisé et a donné lieu à des recommandations visant à faire en sorte que ce genre d'incident ne se reproduise pas.

QUÉBEC

Succès significatifs

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques

- Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2020) ([\(<www.mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?no=2096>](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?no=2096)), rendu public en juin 2012, ainsi que la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques ([\(<www.mddefp.gouv.qc.ca/changements/plan_action/strategie-adaptation2013-2020.pdf>](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/changements/plan_action/strategie-adaptation2013-2020.pdf)) qui l'accompagne, représentent des investissements totaux de près de 2,7 milliards de dollars. Le PACC 2020 se déploie en 30 priorités d'action, notamment dans le domaine de la mobilité durable, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, soit des secteurs où le Québec peut faire des gains significatifs en termes de réduction des émissions de GES. Visant à réduire les émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990 à l'horizon 2020, le PACC 2020 est le plus important investissement consacré à la lutte aux changements climatiques de l'histoire du Québec.
- L'adoption en décembre 2012 du règlement modifiant le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) ([\(<www.mddefp.gouv.qc.ca/changements/carbone/reg-mod-reg-spede.pdf>](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/changements/carbone/reg-mod-reg-spede.pdf)) donne le feu vert au marché du carbone entre le Québec et la Californie ([\(<www.mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?no=2301>](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?no=2301)). Avec l'adoption de cette modification réglementaire, le Québec franchit une étape importante dans la poursuite des actions à déployer au sein de la Western Climate Initiative (WCI) en vue de la création d'un vaste marché

du carbone en Amérique du Nord, qui constitue une avancée majeure dans la lutte contre les changements climatiques.

La gestion durable de l'eau

- L'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable permet la prise en compte des récents progrès scientifiques et technologiques en la matière afin de maintenir l'accès des Québécois à une eau potable de première qualité. Les améliorations apportées au Règlement sur la qualité de l'eau potable mettent d'ailleurs de l'avant certaines normes plus sévères que celles qui sont en vigueur ailleurs en Amérique du Nord. Pour plus d'information, veuillez voir le www.mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communiquel.asp?no=2046.

La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement

- Les mesures prévues dans la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect, qui sont entrées en vigueur le 1er février 2012, font en sorte que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) est mieux outillé pour faire respecter la Loi sur la qualité de l'environnement. Ces modifications ont pour effet de doter le Québec de moyens d'intervention encore plus efficaces pour faire face rapidement aux situations ayant un impact sur l'environnement. Parmi ces moyens figurent le renforcement du régime pénal, l'accroissement des pouvoirs administratifs du ministre, et finalement, l'instauration d'un système de sanctions administratives pécuniaires. Pour en savoir plus, veuillez voir le www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2011C20F.PDF.

La création d'aires protégées

- Une aide financière de 4,35 millions de dollars a été accordée en 2012 par le MDDEFP dans le cadre du programme Partenaires pour la nature (www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protgees/programme/), qui vise à soutenir les initiatives de conservation entreprises par le secteur privé en vue de renforcer le réseau d'aires protégées en milieu privé. Également, en décembre 2012, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il allait de l'avant avec la création du parc national Tursujuq (www.mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communiquel.asp?no=2302). Établie en vertu de la Loi sur les Parcs (http://ees-gazdeschiste.gouv.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2012/05/plan-realisation-EES-final_avril-2012.pdf), cette nouvelle aire protégée deviendra le plus grand parc national du Québec, ainsi que le plus grand de l'est de l'Amérique du Nord continentale. Avec un territoire de plus de 26 000 km², le futur parc national Tursujuq contribuera à lui seul à tripler la superficie du réseau des parcs nationaux du Québec.

La poursuite de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste

- En avril 2012, la version finale du Plan de réalisation de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur le gaz de schiste a été publiée. L'objectif de cette ÉES vise à documenter les impacts environnementaux, sociaux et économiques de l'exploration et de l'exploitation potentielle du gaz de schiste dans les basses terres du Saint-Laurent. La version provisoire du plan de réalisation de

l'évaluation environnementale stratégique a été soumise à la consultation publique et a été revue et enrichie à la lumière des commentaires reçus. Veuillez visiter le http://ees-gazdeschiste.gouv.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2012/05/plan-realisation-EES-final_avril-2012.pdf

État de l'environnement

- En 2012, le MDDEFP a diffusé 14 nouvelles publications faisant état de l'environnement (liste disponible) sur son site Internet ou ceux de ses agences ou d'un de ses partenaires. www.mddefp.gouv.qc.ca/publications/rech_chrono.asp?methode=chrono
- Parmi les documents les plus récents, le Québec a produit en 2012 un bilan de la qualité de l'air au Québec en lien avec la santé 1975-2009 (www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1432_BilanQualiteAirQcLienSante1975-2009.pdf), un rapport de mise en oeuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (Année 2010-2011 (www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport/2010-2011.pdf)) ainsi qu'un rapport sur les tendances des températures 1961-2010 (www.mddep.gouv.qc.ca/publications/2012/env20120727.htm).
- Dans le domaine de l'eau, un bilan de la qualité de l'eau potable au Québec 2005-2009 (www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/potable/bilans/bilan2005-2009.pdf), un Portrait de la qualité des eaux de surface au Québec 1999-2008 (www.mddep.gouv.qc.ca/eau/portrait/eaux-surface1999-2008/), ainsi qu'un bilan concernant les plans d'eau touchés par une fleur d'eau d'algues bleu-vert - Bilan final de la gestion des épisodes en 2011 (www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/saison2011/bilan2011.pdf) ont également fait l'objet d'une diffusion sur le site Internet du MDDEFP.
- Enfin, 36 rapports d'analyse environnementale ont fait l'objet d'une diffusion sur le site Internet du MDDEFP en 2012 (www.mddefp.gouv.qc.ca/evaluations/lisproan.htm).

Évolution de la situation sur le plan des lois et des politiques

Loi sanctionnée :

- Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (M-11.4) (www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//M_11_4/M11_4.htm)

Règlements édictés :

- Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40) (www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/reglement/rqep201011.htm)
- Règlement modifiant le Règlement sur les exploitations agricoles (Q-2, r. 26) (www.mddefp.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/reg-mod-reg201203.pdf)
- Règlement modifiant le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (Q-2, r. 46.1)

(www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R46_1.HTM>)

- Règlement concernant la délégation de la gestion de certaines parties du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (Q-2, a. 46.13, 2^e al.)
(www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2012F/58680.PDF>)
- Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (Q-2, a. 2.2, 46.1 et 46.2)
(www.mddefp.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/reglement.pdf>)
- Règlement sur l'aquaculture et la vente de poissons (C-61.1, r.7)
(www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/C_61_1/C61_1R7.HTM>)

Autres textes :

- Arrêté ministériel concernant la détermination d'une liste d'espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées
(www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=34172.PDF>)
- Arrêté ministériel concernant la prolongation de la mise en réserve de trois territoires à titre de réserve aquatique projetée et de vingt-neuf territoires à titre de réserve de biodiversité projetée
(www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=57211.PDF>)
- Arrêté ministériel concernant la prolongation de la mise en réserve de trois territoires à titre de réserve écologique projetée
(www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=58221.PDF>)

Application des lois et règlements

- Le MDDEFP comptait 281 inspecteurs en 2012;
- 106 rapports d'infraction ont été déposés, par le MDDEFP, au Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec;
- 16 338 inspections sur le terrain et 249 enquêtes ont été réalisées par les inspecteurs et les enquêteurs du MDDEFP;
- 54 communiqués de presse relatifs à des condamnations pénales de plus de \$2000 pour des infractions commises en vertu des lois et règlements en matière d'environnement ont été publiés sur le site Internet du MDDEFP (www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur/mois_condamnations.asp);
- 4952 autorisations ont été délivrées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.htm) .
- 68 établissements étaient, en 2012, titulaires d'une attestation d'assainissement, soit 48 pour le 1^{er} décret et 20 pour le 2^e décret.
- Deux attestations ont été émises en 2012, soit une pour une mine et une pour une usine de bouletage;

- 7 297 notifications de manquements (avis de non-conformité et lettres d'avertissement) ont été envoyées;
- 51 autorisations de pénétrer ou de mandats de perquisition ont été exécutés par les enquêteurs du MDDEFP;
- 10 avis préalables à l'ordonnance et 14 ordonnances ont été émis;
- 136 personnes ont été reconnues coupables d'une infraction à l'issue d'une condamnation pénale, pour un total de 397 400 \$ en amendes pénales;

Rapport d'étape du Mexique, 2012

Rapport national 2012 sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

Introduction

Le gouvernement des États-Unis du Mexique dépose le présent rapport au Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

La présente section du *Rapport annuel 2012*, tirée du rapport annuel d'activités du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) couvre la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012. Sans être exhaustive, elle vise à mettre en lumière certaines activités et avancées au chapitre de la conservation de la nature et de l'utilisation durable des écosystèmes au Mexique. On y décrit des activités menées à bien par des organismes décentralisés de la Semarnat : la *Comisión Nacional del Agua* (Conagua, Commission nationale de l'eau), la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires protégées), la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), la *Comisión Nacional Forestal* (Conafor, Commission nationale des forêts), l'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua* (IMTA, Institut mexicain des technologies de l'eau), l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) et le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement).

Succès significatifs

- En matière d'aires naturelles protégées (ANP), on comptait, jusqu'en juillet 2012, un total de 174 ANP et plus de 25,3 millions d'hectares qui s'étendent sur 12,9 % du territoire national. On a élaboré, entre les mois de janvier et juillet 2012, 25 programmes de gestion, pour autant d'ANP, couvrant une superficie de 2,9 millions d'hectares et représentant 11,42 % de la superficie totale protégée par décret.
- En 2012, le *Programa de Conservación para el Desarrollo Sostenible* (Procodes, Programme de conservation pour le développement durable) a disposé d'un budget de 210 millions de pesos, réparti dans 208 régions prioritaires pour la conservation, dont 145 ANP. Grâce aux ressources dédiées aux urgences environnementales du Procodes, on a mis sur pied 41 brigades communautaires pour la prévention des feux de forêt dans 34 régions prioritaires pour la conservation, dont 27 ANP; ce qui a profité à un total de 420 personnes, de 85 municipalités dans 19 États du pays.
- Au cours de la période sexennale 2006-2012, 27 *Programas de Acción para la Conservación de Especies* (PACE, programme d'action pour la conservation des espèces) ont servi à la mise sur pied d'activités de conservation des espèces suivantes : marsouin du golfe de Californie, loup mexicain, aigle royal, jaguar, tortue luth, tortue caouanne, tortue olivâtre, tortue imbriquée, tortue verte et tortue noire du Pacifique, antilocapre, bison, paon, perroquet Amazone à tête jaune; perroquet Amazone à nuque jaune; condor de Californie; rorqual à bosse; lamantin, corail Acropora, ours noir, conure à gros bec, ara rouge, sapotier noir, ara militaire, baleine bleue, singe-araignée et singe hurleur, oiseaux de proie néo-tropicaux et tapir.
- Du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012, on a créé, au sein du *Sistema de Unidades de Manejo para la Conservación de la Vida Silvestre* (SUMA, Système d'unités de gestion pour la conservation des espèces

sauvages), 798 unités de gestion pour la conservation des espèces sauvages (UMA, de son sigle en espagnol) soit 739 de gestion libre et 59 de gestion intensive sur une superficie de 1 561 748 hectares.

- En matière de protection de la couche d'ozone régie par le Protocole de Montréal et, dans le cadre du *Plan Nacional de Eliminación de Clorofluorocarbonos* (Plan national d'élimination des chlorofluorocarbones), on a réalisé les activités suivantes : la formation de 7 800 techniciens en réfrigération (dont 2 100 qui ont reçu gratuitement de l'équipement de récupération de gaz); on a donné, entre septembre 2011 et août 2012, 230 équipements de récupération de gaz réfrigérants aux meilleurs techniciens et l'on a acheminé 48,2 tonnes de réfrigérants fluorés (hydrochlorofluorocarbones et hydrofluorocarbones) vers quatorze centres de recyclage de réfrigérants en activité sur le territoire national.
- En 2011, des programmes de gestion de la qualité de l'air (Proaires) sont entrés en vigueur à Mexicali, Jalisco et dans la région métropolitaine de la vallée de Mexico et à la fin de cette année on dénombrait donc douze programmes.
- Durant la période comprise entre janvier et juin 2012, le Profepa a effectué 1 184 inspections, 242 interventions et 1 041 actions de surveillance, qui ont conduit à la saisie préventive de 29 042 spécimens de flore et de faune sauvages et 47 359 produits dérivés de la faune et de la flore sauvages; il a également renvoyé 68 personnes devant le ministère public fédéral pour des faits pouvant constituer un délit d'atteinte à l'environnement.
- À la fin de l'année 2011, on a effectué 6 445 inspections, dont 5 080 (78,82 %) ont été réalisées auprès de micro et de petites entreprises et les 1 365 suivantes (21,18 %) auprès de moyennes et de grandes entreprises. Parmi le total d'établissements ayant été l'objet d'inspection durant l'année, 2 630 (40,95 %) respectaient les normes, 3 718 (57,54 %) présentaient des irrégularités mineures et 97 (1,51 %) des irrégularités graves. Ces inspections ont conduit à 24 fermetures partielles et à 73 fermetures complètes. De plus, on a appliqué 5 406 procédures administratives et infligé des amendes pour un total de 72,69 millions de pesos. De janvier à août 2012, on a effectué 4 212 visites aux établissements présentant le risque le plus élevé de pollution. De ce nombre, 3 334 (79 %) étaient des micro et des petites entreprises et 916 (21 %) des moyennes et grandes entreprises. Notons que 39 % des installations inspectées en 2012 respectaient les normes, 59 % présentaient des irrégularités mineures et 2 % des irrégularités graves, ce qui a mené à 28 fermetures partielles et 38 fermetures complètes.
- À la suite des procédures intentées en raison des irrégularités relevées durant la période de janvier à août 2012, on a infligé des amendes totalisant 63,76 millions de pesos.
- À la fin de 2011, on avait effectué des inspections dans 652 entreprises (soit 12 % des établissements inscrits) identifiées comme étant des sources d'émissions atmosphériques et l'on avait mené à bien 733 visites de vérification de conformité des émissions règlementées de gaz de combustion, de CO_x (composés oxygénés à base de carbone), de SO_x (oxyde de soufre) et de NO_x (oxyde d'azote), ainsi que de particules en suspension. De janvier à août 2012, on a effectué au total 497 visites afin de vérifier la conformité en matière d'émissions polluantes.
- Durant 2011, les différents services d'inspections du Profepa ont vérifié la conformité aux restrictions non douanières de 14 247 mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. Dans 10 525 cas, la vérification concernait l'autorisation d'importation, dans 319 cas, l'autorisation d'exportation et, dans 3 403, elle visait un avis de retour de déchets dangereux importés temporairement par l'industrie responsable des intrants et des marchandises en cause. Au total, cet exercice a permis de percevoir 6,31 millions de pesos. De janvier à août 2012, on a effectué 9 160 vérifications de ce genre à l'égard de mouvements transfrontaliers. Ces mesures ont donné lieu à un avis de retour dans 1 722 cas et elles ont visé 235 autorisations d'exportation et 7 203 autorisations d'importation ayant mené à la perception de 4,6 millions de pesos.

- Durant 2011, on a répondu à 426 urgences environnementales, dont 275 étaient dues à un déversement d'hydrocarbures et autres produits chimiques, 50 à une explosion, 63 à des fuites, 36 à un incendie touchant les installations utilisées et deux concernaient d'autres causes. De plus, entre janvier et août 2012, notre intervention a été requise dans le cadre de 408 urgences environnementales, dont 277 ont été causées par un déversement d'hydrocarbures et autres produits chimiques, 43 par une explosion, 51 par des fuites, 33 par un incendie dans des installations et quatre pour d'autres raisons.
- De janvier à août 2012, la capacité installée de gestion de déchets dangereux s'est élevée à 230 630 tonnes dans huit usines autorisées; on a donc accordé des autorisations à un total de 1 316 établissements industriels ayant une capacité installée accumulée de 17 875 milles tonnes de déchets dangereux.
- En vue d'élaborer des solutions viables sur le plan technique, économique, social, politique et environnemental à moyen et court terme, l'IMTA a mis en marche un processus de planification régionale visant la promotion de l'utilisation durable de l'eau dans les treize régions hydrologiques administratives du Mexique.
- L'IMTA a informatisé le Système national d'information sur la quantité, la qualité, l'utilisation et la conservation de l'eau qui regroupe les trois axes du développement durable (social, économique et environnemental) avec un système propre à chaque axe.
- L'IMTA a participé avec le Semarnat à la mise en œuvre d'une norme applicable à tous les établissements responsables d'émissions atmosphériques et de déversement d'eaux usées dans les cours d'eau, comme les industries chimiques, pétrolières et pétrochimiques, de peinture et de teinture, l'industrie automobile, de pâtes et papier, l'industrie métallurgique, du verre, de production hydroélectrique, d'amiante, de chaux, les cimenteries et celles qui génèrent des déchets dangereux.

État de l'environnement

- On a publié l'*Inventario Nacional de Emisiones* (Inventaire national des émissions) pour les années de référence 2005 et 2007. Au mois de juin 2012, la compilation et l'élaboration de l'inventaire 2008 ont progressé à 90 %. Ce document divulguerait la quantité des principaux contaminants et de quelques gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère cette année.
- Durant le deuxième semestre de 2012, on aurait publié les données concernant le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre de rejets et de transferts des polluants) 2011. On a réalisé quatre ateliers régionaux à Oaxaca, Campeche, Zacatecas et dans le district fédéral pour renforcer l'application du RETC dans les États, qui ont conduit à la mise en œuvre du RETC au Yucatán et dans l'État du Quintana Roo.
- En 2012, on a publié le *Guía para la Elaboración de Planes de Manejo de Residuos Electrónicos en México* (Guide pour l'élaboration de plans de gestion des déchets électroniques au Mexique) pour contribuer au processus de conformité aux normes sur les déchets qui exigent une gestion particulière et encourager ainsi leur mise en valeur.
- Dans le cadre du *Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación Ambiental* (Programme national de surveillance et d'évaluation de l'environnement), en 2012 deux sites se sont ajoutés à la surveillance de substances toxiques, biocumulatives et persistantes dans les matrices environnementales et biologiques des écosystèmes mexicains suivants : dont deux ANP (réserve de la biosphère Mapimí et Durango) et les sites industriels de Salamanca et Guanajuato, qui s'élèvent maintenant à sept. Le Mexique respecte ainsi les engagements pris conformément à la Convention de Stockholm et avec la CCE.
- On a donné suite à la deuxième étape de mise en exploitation du *Red Mexicana de Monitoreo de Dioxinas y Furanos en Aire Ambiente* (Réseau mexicain de surveillance des dioxines et des furanes dans l'air ambiant) dans deux sites sentinelles : un d'ensemble et un semi-urbain. On a obtenu quatre

échantillonnages, qui ont été envoyés au laboratoire de chimie de l'environnement de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis pour analyse.

- On a relié le premier réseau pilote du Mexique, le *Red de Monitoreo del Área Metropolitana de Monterrey* (Réseau de surveillance de la région métropolitaine de Monterrey), à la plateforme AIRNow. De plus, on a réalisé un deuxième atelier de formation pour le personnel de l'INE sur la validation de données météorologiques et de qualité de l'air du AIRNow dans l'infrastructure informatique dont s'est doté l'INE exclusivement à cette fin.

Modification des niveaux de protection

- Le Mexique a participé aux travaux du Comité des politiques d'environnement (EPOC, de son sigle en anglais) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et aux réunions de ses sous-groupes, principalement en matière de changement climatique, d'eau, de gestion des déchets et d'outils d'information sur l'environnement. L'élaboration de la troisième *Evaluación del Desempeño Ambiental de México* (Évaluation de la performance du Mexique en matière d'environnement), commencée en juin 2001 et terminée en 2012, comprenant l'examen des résultats et des domaines et une série de recommandations sur le changement climatique, la biodiversité, les forêts et la croissance verte, s'est distinguée dans le groupe de travail sur la performance environnementale de ce comité.
- Projet de modification de la norme officielle mexicaine PROY-NOM-144-SEMARNAT-2004, publiée le 18 octobre 2011 dans le *Diario Oficial de la Federación* (DOF, Journal officiel de la Fédération). Cette norme vise la mise en place de mesures phytosanitaires pour l'emballage en bois utilisé dans le commerce international de biens et marchandises, ses particularités techniques et l'utilisation de marquage reconnu internationalement qui accrédite l'application de telles mesures phytosanitaires; ainsi que la mise en œuvre de directives d'inspection visuelle, aux points d'entrée au pays, de l'emballage en bois utilisé pour l'introduction de biens et marchandises, dans le but de prévenir le risque d'apparition d'organismes nuisibles.
- Projet de modification de la norme officielle mexicaine PROY-NOM-016-SEMARNAT-2003, publiée le 17 mai 2012 dans le DOF, qui réglemente le contrôle sanitaire de l'importation de bois d'œuvre neuf. Cette modification fait suite à l'interception d'organismes nuisibles dits de « quarantaines » dans des chargements de bois d'œuvre neuf entre 2006 et 2010. C'est pourquoi la mise à jour de la liste d'organismes nuisibles devant être soumis à la quarantaine ainsi que le renforcement de certaines spécifications techniques sont nécessaires pour l'application de traitements phytosanitaires au bois d'œuvre neuf importé, tout comme les procédures de vérification du respect de la norme, pour réduire le risque d'introduction et de dissémination d'organismes de quarantaine au pays. Ces modifications visent à augmenter le niveau de sécurité phytosanitaire des importations de bois d'œuvre tout en favorisant les particuliers en accélérant l'application et la vérification de la NOM pour en garantir le respect.
- Le 27 juin 2012, la séance plénière du *Comité Consultivo Nacional de Normalización de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Comité consultatif national de normalisation de l'environnement et des ressources naturelles) a approuvé la publication du projet de norme officielle mexicaine « PROY-NOM-005-SEMARNAT-2012, qui fixe les critères et les spécifications techniques pour l'utilisation rationnelle des produits forestiers non ligneux présents dans les écosystèmes forestiers, les forêts de climat froid tempéré, les jungles et les régions arides et semi-arides », qui sera donc publié prochainement dans le DOF. Ce projet a pour objectif la systématisation et la clarification, en une seule norme, du contenu de onze normes officielles mexicaines sur les produits forestiers non ligneux actuellement en vigueur; dont dix d'entre elles ont pour base la Loi forestière de 1992.

- Le 19 décembre 2012, on a publié l'accord qui établit la classification et la codification des marchandises dont l'importation et l'exportation est réglementée par la Semarnat, pour que le Mexique applique un système efficace de contrôle des exportations de précurseurs d'armes chimiques, des produits chimiques à double usage et des technologies et systèmes informatiques associés, des équipements biologiques à double usage et des agents biologiques. Ces mesures viseraient à éviter la prolifération d'armes chimiques et biologiques et de destruction massive, à respecter les engagements et à assumer les responsabilités internationales en matière de désarmement, de contrôle des armes et de non-prolifération des armes chimiques et biologiques. La mise à jour du système de réglementations non tarifaires applicables aux mouvements transfrontaliers des produits des listes du Groupe d'Australie, de l'Accord de Wassenaar et de la *Ley Federal para el Control de Sustancias Químicas Susceptibles de Desvío para la Fabricación de Armas Químicas* (législation fédérale en vue de contrôler les produits chimiques susceptibles d'être détournés pour la fabrication d'armes chimiques) s'est avérée nécessaire pour le respect des engagements internationaux pris par le Mexique.
- En février 2012, la modification de l'article n° 4 de la Constitution politique des États-Unis du Mexique est entrée en vigueur pour instituer le droit à un environnement sain et la responsabilité due au dommage et à la détérioration de l'environnement. On y a également établi le droit, sur le plan constitutionnel, à l'accès, la disposition et l'assainissement de l'eau pour consommation personnelle et domestique et à l'approvisionnement en eau potable, acceptable, accessible et en quantité suffisante.

Application des lois et des règlements

- Après trois ans d'instauration du financement pour la conservation et la mise en valeur des ressources tirées d'espèces sauvages, dans des UMA et des *predios o instalaciones que manejan vida silvestre* (PIMVS, zones et installations établies pour leur gestion), cette subvention a permis de financer 342 projets avec un investissement total de 211 524 722,50 pesos. La gestion et la mise en valeur durable d'espèces et de groupes d'espèces, notamment des palmiers, des orchidées, des reptiles, des perdrix, des oiseaux chanteurs et d'ornement, ainsi que des oiseaux aquatiques, ont permis à 41 600 personnes (24 391 hommes et 17 209 femmes) d'occuper un emploi.
- De 2007 à août 2012, on a terminé, en collaboration avec les États et les municipalités, l'élaboration de 22 programmes d'aménagement écologique dans des régions prioritaires, des eaux territoriales, des régions côtières d'États et de municipalités, dont quatorze ont été créés par décret.
- En 2011, on a effectué 7 360 inspections relatives à des mouvements transfrontaliers de spécimens, produits et sous-produits d'espèces sauvages réglementées par la Semarnat. Notons que 4 785 inspections de ce genre ont été réalisées de janvier à août 2012. En 2011, on a recouvré 3,25 millions de pesos grâce à l'examen des registres d'inspection, alors qu'on avait perçu 2,35 millions de pesos à ce titre entre janvier et août 2012.
- Quant aux inspections de mouvements transfrontaliers concernant l'importation de produits et sous-produits forestiers, à la fin de 2011 on avait effectué 70 227 inspections et émis 66 avis techniques après avoir détecté la présence d'organismes visés par la quarantaine dans 19 échantillons. Signalons qu'on a procédé à 51 482 inspections de janvier à août 2012 et émis 38 avis techniques après avoir détecté la présence d'organismes nuisibles dans 17 échantillons. On a prélevé, grâce à ces inspections, 33,41 millions de pesos en 2011 et 27,84 millions de pesos en date du mois d'août 2012.
- De janvier à juin 2012, le Profepa a reçu 4 011 plaintes en matière d'environnement, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à la quantité de plaintes émises en 2011 pour la même période, et 100 % des demandes ont été traitées dans les délais prévus par la loi. Parmi ces plaintes, 2 106 (52,51 %) ont abouti, conformément à l'article 199 de la *Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente* (Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement), soit une quantité de 45 % supérieure à l'objectif fixé au premier semestre.

Mesures prévues eu égard à l'accord

Les objectifs pour la fin de 2012 visaient notamment :

- Le bon fonctionnement de *Comités de Vigilancia Comunitaria* (Comités de surveillance communautaire) dans 22 % du total des ANP sous décret fédéral et ses zones d'influence (Conanp).
- La surveillance biologique s'étendant à quarante espèces, grâce au *Programa de Monitoreo Biológico* en (Programme de surveillance biologique) de 2012 en ANP (Conanp).
- La mise en œuvre de trente PACE, dans le but de favoriser la conservation des espèces et leur habitat (Conanp).
- L'intégration d'un million d'hectares supplémentaires au SUMA, dont 800 000 ha seraient situés au centre et dans le sud du pays (Semarnat).
- L'appui à l'intégration ou la réintégration de 750 000 ha supplémentaires d'écosystèmes naturels à la gestion technique des forêts (Conafor) :
- Fournir de l'aide à 1 029 *ejidos* (terres communales) et collectivités forestières, de préférence autochtones, pour la consolidation de projets de développement forestier collectifs (Conafor).
- Ajouter 460 000 ha supplémentaires d'écosystèmes forestiers au paiement pour des services environnementaux (Conafor).
- Reboiser 369 576 ha (Conafor).
- Le renforcement des capacités dans 300 collectivités rurales et autochtones pour l'autogestion des ressources naturelles à partir de critères de viabilité dans des corridors biologiques du sud-est du Mexique (Conabio).
- L'augmentation du taux de couverture nationale d'approvisionnement en eau potable à 92 % (collectivités urbaines 96,3 % et collectivités rurales 78 %) et l'élargissement du taux de couverture nationale du réseau de collecte des eaux usées à 90,5 % (collectivités urbaines 96,7 % et collectivités rurales 70,0 %) (Conagua).
- Élaboration et publication de deux Proaires de plus parmi les sites suivants : 1) municipalités de Tijuana-Rosarito, 2) municipalité de Villahermosa, 3) municipalité de Querétaro, 4) région métropolitaine de Puebla (Semarnat).
- Élaboration de quatre projets d'aménagement écologique dans des zones prioritaires, des eaux territoriales et des régions côtières d'États et de municipalités (Semarnat) :
- Terminer l'élaboration du *Programa de Ordenamiento Ecológico Regional* (Programme d'aménagement écologique régional du bassin de la vallée de Mexico).
- Mener à bien l'élaboration du *Programa de Ordenamiento Ecológico Marino y Regional Pacífico Norte* (Programme d'aménagement écologique marin et de la région nord du Pacifique).
- Formuler deux plans d'aménagement écologique locaux.
- Réalisation de 4 985 inspections et vérifications industrielles dans des sources de compétence fédérale à fort potentiel d'émissions atmosphériques, de déchets dangereux, d'impacts et de risques environnementaux (Profepa).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les liens suivants¹ :

- <http://www.semarnat.gob.mx/programas/seguimiento/Paginas/informes-2006-2012.aspx>
- http://www.semarnat.gob.mx/programas/seguimiento/Documents/informes/VI_INFORME_SEMARNAT_2011.pdf
- http://www.profepa.gob.mx/innovaportal/v/4742/1/mx/informe_anual_profepa_2011.html

¹ Toute différence entre les chiffres du présent document et l'information provenant de documents disponibles en ligne est due aux mises à jour effectuées lors de la rédaction de ce rapport.

Rapport d'étape des États-Unis, 2012

Rapport national 2012 sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

Introduction

La présente section du rapport annuel 2012 rend compte de certaines activités et des progrès réalisés durant l'année civile 2012 par les États-Unis en matière de protection de l'environnement. Le rapport ne fait cependant pas état de toutes les activités entreprises par le gouvernement des États-Unis dans le contexte de l'ANACDE et il ne vise pas à décrire les efforts déployés aux échelons étatique, tribal, territorial et local à l'égard de l'environnement.

Succès significatifs

- Louisiana Generating, société de production d'électricité qui appartient à NRG Energy, Inc., a accepté un règlement à sa centrale au charbon de Big Cajun II, à New Roads (Louisiane), qui va entraîner l'élimination de plus de 27 300 tonnes d'émissions nocives chaque année. En vertu de ce règlement, Louisiana Generating devra dépenser environ 250 millions de dollars pour réduire la pollution atmosphérique, payer une amende administrative de 3,5 millions et injecter 10,5 millions dans des projets d'atténuation des effets environnementaux. Louisiana Generating atteindra ces réductions d'émissions grâce à une combinaison de nouveaux dispositifs antipollution, de conversion du gaz naturel et de plafonds annuels d'émissions dans les trois unités de la centrale Big Cajun II. Les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) seront réduites d'environ 20 000 tonnes et celles d'oxydes d'azote (NO_x), d'environ 3 300 tonnes. Par ailleurs, Louisiana Generating a accepté d'accentuer ses réductions de la pollution atmosphérique d'ici 2025, ce qui réduira les émissions de SO₂ d'au moins 4 000 tonnes additionnelles chaque année.
- La *Migratory Bird Conservation Commission* (Commission pour la conservation des oiseaux migrateurs) a approuvé l'investissement de près de 11 millions de dollars issus des revenus du *Migratory Bird Conservation Fund* (Fonds pour la conservation des oiseaux migrateurs), afin d'ajouter près de 10 640 acres (266 ha) de terres humides aux sept unités composant le *National Wildlife Refuge System*. (Réseau national de refuges pour espèces sauvages). La Commission a également approuvé un financement fédéral de 18,4 millions visant à conserver plus de 95 000 acres (2 375 ha) de terres humides et d'habitats connexes aux États-Unis, en vertu de la *North American Wetlands Conservation Act* (Loi sur la conservation des terres humides d'Amérique du Nord).
- Dans le cadre de l'approche énergétique globale qu'a adoptée l'administration Obama pour les États-Unis, le ministère de l'Intérieur a approuvé la mise en œuvre d'un projet de production d'énergie solaire d'une capacité de 350 mégawatts sur les terres tribales de la bande Moapa des Indiens Paiute, dans le comté de Clark (Nevada). Ce projet constitue une étape marquante, car c'est le tout premier projet commercial de production d'énergie solaire dont on a approuvé la mise en œuvre sur des terres tribales, et une des nombreuses mesures qu'a prises l'administration pour participer au renforcement des collectivités tribales. De plus, ce projet est le 31^e projet commercial de production d'énergie renouvelable approuvé par le ministère de l'Intérieur depuis 2009, dans le cadre des efforts panministériels déployés en vue de promouvoir l'exploitation des sources d'énergie renouvelables sur les terres publiques de notre pays. Avant 2009, aucun projet de production d'énergie solaire n'était autorisé sur les terres publiques; l'approbation d'aujourd'hui porte le nombre total à 17 projets solaires, 6 parcs d'éoliennes et 8 centrales géothermiques. S'ils sont construits par les entreprises, les projets de production d'énergie renouvelable approuvés par cette administration fourniront environ 7 200

mégawatts d'électricité aux collectivités de tout l'Ouest, soit la puissance suffisante pour alimenter 2,5 millions de foyers.

- Pour la première fois, des données complètes sur les gaz à effet de serre (GES) déclarées par d'importants établissements/fournisseurs de tout le pays sont maintenant accessibles au public grâce au *GHG Reporting Program* (Programme de déclaration des GES) de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement). Les données de 2010 sur les GES incluent l'information publique provenant d'établissements répartis entre neuf groupes d'industries qui émettent directement de grandes quantités de GES, ainsi que de fournisseurs de certains combustibles fossiles. L'outil de publication des données en ligne de l'EPA permet aux utilisateurs de visionner et de trier les données sur les GES pour l'année civile 2010, provenant de plus de 6 700 établissements selon diverses optiques — par établissement, par lieu, par secteur industriel et par type de GES émis. Les collectivités peuvent utiliser cette information pour déterminer les sources de GES avoisinantes; elle peut aider les entreprises à comparer les émissions et à en faire le suivi, et être transmise aux gouvernements des États et aux administrations locales. Les données relatives aux responsables d'émissions directes de GES révèlent qu'en 2010 :
 - Les centrales électriques ont été la principale source d'émissions directes fixes, avec 2 324 millions de tonnes métriques d'équivalent en dioxyde de carbone (mt d'équivalent CO₂), suivies des raffineries de pétrole, avec des émissions de 183 mt d'équivalent CO₂.
 - Le CO₂ a représenté la plus forte proportion d'émissions directes de GES (95 %), suivi du méthane avec 4 %, les oxydes d'azote et les gaz fluorés représentant le 1 % restant.
 - Cent établissements ont chacun déclaré des émissions de plus de 7 mt d'équivalent CO₂ : 96 centrales électriques, deux usines sidérurgiques et deux raffineries.
- BP North America Inc. a accepté de payer une amende de 8 millions de dollars et d'investir plus de 400 millions en vue d'installer des dispositifs antipollution de pointe et de réduire les émissions de la raffinerie de pétrole de BP à Whiting (Indiana). Une fois pleinement mise en œuvre, cette entente devrait permettre de réduire de plus de 4 000 tonnes par an la pollution atmosphérique nocive qui peut causer des problèmes respiratoires comme l'asthme et contribuer fortement à la formation de pluies acides, de smog et de brume sèche. On va installer des dispositifs antipollution innovateurs sur les principales sources d'émissions de la raffinerie de Whiting, notamment de nouveaux systèmes permettant de contrôler de très près les dispositifs de brûlage à la torche, qu'on utilise pour brûler les gaz résiduels. Plus on envoie une grande quantité de gaz résiduels au brûlage, moins le procédé est efficace, et plus il est polluant. En vertu de l'entente conclue, BP installera un nouvel équipement qui limitera dès le départ la quantité de gaz résiduels envoyée aux dispositifs de brûlage, ainsi que des dispositifs innovateurs et évolués de contrôle qui garantiront l'efficacité de la combustion de tous les gaz envoyés vers un dispositif de brûlage. Ces exigences vont dans le sens des efforts nationaux que déploie l'EPA pour réduire les émissions provenant du brûlage dans les raffineries, ainsi que dans les usines pétrochimiques et chimiques.
- Lisa P. Jackson, administratrice de l'EPA, et Peter Kent, ministre canadien de l'Environnement, ont signé la version modifiée de l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* lors d'une cérémonie officielle organisée à Washington D.C. Initialement signé en 1972, et modifié pour la dernière fois en 1987, cet accord est un modèle de coopération bilatérale visant à protéger la plus grande masse d'eau douce au monde, ainsi que la santé des collectivités environnantes. L'accord révisé, qui aidera les États-Unis et le Canada à contrer les menaces qui pèsent sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, comprend des mesures renforcées visant à anticiper et à prévenir les dommages causés à l'environnement. Les nouvelles dispositions, qui portent sur les espèces aquatiques envahissantes, la dégradation des habitats et les effets des changements climatiques, appuient la poursuite des travaux relatifs aux éléments qui menacent actuellement la santé des populations et l'environnement du bassin des Grands Lacs, comme les algues nuisibles, les substances chimiques toxiques et les déversements des navires.

- Quatre entreprises ont accepté de payer 25 millions de dollars pour le nettoyage de la mine Rio Tinto, mine de cuivre abandonnée située dans le comté d'Elko, au Nevada. L'État du Nevada supervisera les activités de nettoyage, avec la collaboration de l'EPA et des tribus Shoshone Paiute de la Duck Valley. Les quatre entreprises finançant le nettoyage, à savoir Atlantic Richfield Company, DuPont and Company, The Cleveland-Cliffs Iron Company et Teck American Inc., succèdent aux entreprises qui ont exploité la mine de 1932 à 1976. Elles ont créé une cinquième entité, Mountain City Remediation, qui s'occupera du nettoyage. En vertu de l'entente, les défenseurs ont accepté de retirer les résidus miniers de Mill Creek, d'améliorer l'habitat de la truite arc-en-ciel dans le ruisseau, et d'améliorer la qualité de l'eau du ruisseau Mill et de la rivière East Fork Owyhee. Les défenseurs paieront par ailleurs pour que les tribus Shoshone Paiute surveillent le nettoyage. Les entreprises sont tenues de donner de solides garanties en matière de performance, ce qui inclut des versements à un compte de fiducie qu'elles utiliseront pour mettre en œuvre le nettoyage.
- L'EPA a annoncé près de 11 millions de dollars de subventions destinées à huit universités, dans le cadre de son programme *Science to Achieve Results* (STAR, La science au service des résultats). Ces subventions aideront les universités à élaborer des méthodes rapides et efficaces pour tester la toxicité des substances chimiques pour les êtres humains et l'environnement. Ces méthodes d'essai innovatrices permettront de prédire la possibilité qu'une substance chimique interagisse avec des processus biologiques susceptibles de générer des problèmes de reproduction et de développement, ainsi qu'une perturbation du système endocrinien. Les bénéficiaires des subventions chercheront en priorité à élaborer des méthodes et des modèles leur permettant de prévoir comment l'exposition aux substances chimiques présentes dans l'environnement et synthétiques (fabriquées par l'homme), ainsi qu'aux mélanges chimiques, peut nuire au public. Certaines substances chimiques synthétiques sont des perturbateurs endocriniens connus, qui créent des interférences avec les hormones naturelles ou les imitent, et causent des dommages au développement et au fonctionnement des organes vitaux, en particulier chez les jeunes enfants et les fœtus. On utilise actuellement des milliers de substances chimiques et des centaines d'autres font leur apparition chaque année.

État de l'environnement

- La région de l'Arctique a continué à battre des records en 2012 — disparition de la glace de mer en été, couverture neigeuse au printemps et fonte de la nappe glaciaire Groenland. On a observé ces phénomènes même si les températures atmosphériques dans l'Arctique ne sont pas remarquables par rapport aux dix dernières années, selon un nouveau rapport publié aujourd'hui.
 - **Couverture neigeuse** : Un nouveau record de faible couverture neigeuse dans l'hémisphère Nord a été établi en juin 2012, et un autre record (encore plus bas) a été atteint en mai en Eurasie.
 - **Glace de mer** : En septembre 2012, la superficie minimale de la glace de mer dans l'Arctique (mesurée par satellite) a atteint son plus bas niveau depuis 1979.
 - **Calotte glaciaire du Groenland** : En juillet, on a observé une fonte rare touchant presque toute la calotte glaciaire du Groenland, laquelle couvre en permanence environ 97 % du glacier continental.
 - **Végétation** : La toundra devient de plus en plus verte et plus de plantes poussent en surface. De 2003 à 2010, la saison de croissance s'est allongée dans une grande partie de la région de l'Arctique.
 - **Espèces sauvages et chaîne alimentaire** : Dans l'extrême nord de l'Europe, le renard arctique est en voie d'extinction et constitue une proie pour le renard roux, plus envahissant. En outre, de récentes mesures d'éclosions massives de phytoplancton sous la glace de mer estivale

donnent à penser que les estimations précédentes de la production biologique au bas de la chaîne alimentaire marine étaient peut-être dix fois inférieures à ce qui se passait vraiment.

- **Océan** : En été, les températures à la surface des océans demeurent plus élevées que la moyenne à long terme dans les secteurs de plus en plus étendus des marges libres de glace, tandis que la température des couches supérieures de l'océan varie considérablement d'une année à l'autre, sans qu'on puisse définir de tendances claires.
- **Météo** : La plupart des perturbations météorologiques notables de l'automne et de l'hiver sont survenues dans la région subarctique, en raison d'une oscillation nord-atlantique fortement positive, exprimée par la différence de pression atmosphérique entre les stations météorologiques des Açores et d'Islande. On a observé trois événements météorologiques extrêmes : une vague de froid inhabituelle dans toute l'Eurasie de fin janvier à début février 2012; deux tempêtes records caractérisées par des pressions centrales très basses et des vents violents, près de l'ouest de l'Alaska en novembre 2011 et au nord de l'Alaska en août 2012.
- Les océans, les forêts et les autres écosystèmes de notre planète continuent d'absorber la moitié du dioxyde de carbone rejeté dans l'atmosphère à cause des activités humaines, même si ces émissions ont augmenté, comme le révèle une étude de l'Université du Colorado et de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale), publiée par des scientifiques dans le périodique *Nature*². Les scientifiques ont analysé des mesures du dioxyde de carbone (CO₂) rejeté à l'échelle de la planète pendant 50 ans, et découvert que les processus permettant aux océans et aux écosystèmes de la planète d'absorber ce GES n'avaient pas encore atteint leur pleine capacité. Le CO₂ est surtout rejeté dans l'atmosphère lors de la combustion des combustibles fossiles, mais aussi pendant les feux de forêt et certains autres processus naturels. Le gaz peut aussi être transféré de l'atmosphère dans les tissus des plantes en cours de croissance, ou absorbé par l'eau des océans. Une série d'études récentes a révélé que les puits de CO₂ naturels risquent de ne plus être suffisants compte tenu du rythme d'augmentation des émissions. Si cela se produit, on va assister à une augmentation plus rapide que prévu des émissions de CO₂ dans l'atmosphère, ce qui aura un impact sur les changements climatiques.
- L'EPA a lancé une nouvelle application et un site Web afin d'aider les gens à trouver de l'information sur l'état de milliers de lacs et cours d'eau dans tous les États-Unis à partir de leur téléphone intelligent, de leur tablette ou de leur ordinateur. L'application *How's My Waterway* et le site Web utilisent la technologie GPS ou le code postal/le nom de ville entré par l'utilisateur pour lui fournir de l'information à propos de la qualité des plans d'eau locaux³. Le lancement de cette application et de ce site Web marque le 40^e anniversaire de la *Clean Water Act* (Loi sur la qualité de l'eau), qui a permis aux citoyens de jouer un rôle spécial dans la protection des ressources hydriques du pays.
- En étudiant les données recueillies de 1980 à 2011⁴, les scientifiques ont observé une forte baisse de la quantité d'eaux profondes les plus froides (qu'on appelle l'eau antarctique de fond) tout autour de l'océan Austral. Ces observations vont probablement alimenter de nouvelles recherches à propos des causes de cette évolution. Deux océanographes de la NOAA et de l'University of Washington constatent que l'eau antarctique de fond a disparu à un rythme moyen d'environ huit millions de tonnes à la seconde au cours des dernières décennies; cela équivaut à près de 50 fois le débit moyen du fleuve Mississippi, ou à près du quart du débit du Gulf Stream dans le détroit de la Floride. Les

² Voir

<www.noaa.gov/exit.html?http%3A%2F%2Fwww.nature.com%2Fnature%2Fjournal%2Fv488%2Fn7409%2Ffull%2Fnature11299.html>.

³ Accessible à l'adresse <www.epa.gov/mywaterway>.

⁴ Voir <www.noaa.gov/exit.html?http%3A%2F%2Fdx.doi.org%2F10.1175%2FJCLI-D-11-00612.1>.

courants océaniques d'eaux profondes jouent un rôle critique, en transportant la chaleur et le carbone à l'échelle de la planète, régulant ainsi notre climat.

- L'administration Obama a publié un rapport décrivant l'historique des investissements fédéraux et les progrès réalisés en matière de remise en état des Everglades, et annoncé un financement additionnel de 80 millions de dollars, destiné à aider les agriculteurs et les éleveurs choisissant volontairement de conserver les terres humides sur les terres agricoles du bassin hydrographique du nord des Everglades. Ce nouvel investissement, qui fait partie du *Wetlands Reserve Program* (WRP, Programme visant les réserves de terres humides) du ministère de l'Agriculture, va permettre de remettre en état 23 000 acres (575 hectares) supplémentaires de terres humides essentielles à la préservation de la qualité de l'eau et de l'habitat des espèces sauvages dans les Everglades. Grâce aux partenariats et à l'approche communautaire qui caractérisent l'initiative *America's Great Outdoors* lancée par le président, l'administration a renforcé le leadership fédéral en ce qui concerne la remise en état des Everglades, en investissant 1,5 milliard de dollars dans des projets et des initiatives visant les Everglades, qui auront un impact mesurable sur le terrain – notamment, près de 900 millions de dollars serviront à lancer des projets de construction clés qui restaureront le débit d'eau et les habitats essentiels. Ces projets ont déjà permis la création de 6 600 emplois en Floride, et devraient en générer davantage.
- Dans le bassin de Los Angeles (Californie), la concentration de certains polluants atmosphériques rejetés par les véhicules a diminué de près de 98 % depuis les années 1960, même si les résidents de la région consomment aujourd'hui trois fois plus d'essence et de diesel. Pendant la seule période allant de 2002 à 2010, la concentration des composés organiques volatils (COV) a diminué de moitié, selon une nouvelle étude des scientifiques et collègues de La NOAA, publiée dans le *Journal of Geophysical Research*⁵. Les COV, principalement rejetés par les pots d'échappement des véhicules, constituent un des éléments principaux de l'ozone troposphérique, qui, à une concentration élevée, peut être nocif pour les poumons des êtres humains, et endommager les récoltes et d'autres plantes. La baisse de 98 % de la concentration de COV observée au cours des 50 dernières années ne signifie pas que la concentration d'ozone a chuté à ce point; la chimie de l'atmosphère qui fait passer des COV à l'ozone est plus complexe que cela. Dans le bassin de Los Angeles, la pollution par l'ozone a diminué depuis les années 1960, mais les concentrations observées ne satisfont toujours pas aux normes établies pour l'ozone par l'EPA. L'obligation d'utiliser des convertisseurs catalytiques, l'utilisation de combustibles reformulés moins susceptibles de s'évaporer et la consommation réduite des moteurs des nouveaux véhicules ont probablement contribué à la baisse globale de la pollution imputable aux véhicules (dont les COV).
- Plus de 1,3 million de mètres cubes de sédiments contaminés par des BPC ont été retirés de la rivière Hudson. Depuis que le dragage a commencé, le 9 mai 2012, plus de 650 000 mètres cubes de sédiments ont été extraits d'une section de la rivière longue de 5 km, située au sud du village de Fort Edward (New York); on a ainsi dépassé l'objectif saisonnier, qui prévoyait le dragage de 350 000 mètres cubes. Maintenant que la troisième saison de dragage est terminée, l'EPA va sans aucun doute atteindre son objectif, qui consistait à retirer 2,65 millions de mètres cubes de sédiments contaminés sur une distance de 64 kilomètres du cours supérieur de la rivière Hudson. Ce projet de dragage a par ailleurs créé 500 emplois et généré d'autres avantages économiques pour la région.
- Les forêts, terres humides, formations arbustives et autres écosystèmes de l'Ouest séquestrent près de 100 millions de tonnes (90,9 millions) de carbone chaque année, selon un rapport publié aujourd'hui par le ministère de l'Intérieur. Le carbone qui est absorbé ou « séquestré » dans le cadre de processus naturels fait baisser la quantité de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Les 100 millions de tonnes

⁵ Voir

<www.noaanews.noaa.gov/exist.html?http%3A%2F%2Fwww.agu.org%2Fpubs%2Fcrossref%2Fpip%2F2012JD017899.shtml>.

séquestrées dans les écosystèmes occidentaux correspondent à plus de 83 millions de voitures de tourisme par an aux États-Unis – dont elles contrebalancent les émissions; cela représente près de 5 % de l'estimation établie par l'EPA des émissions totales de GES du pays. Le rapport, rédigé par des scientifiques de l'*U.S. Geological Survey* (Service géologique des États-Unis), fait partie d'une évaluation nationale exigée par le Congrès de la capacité de stockage et de séquestration du carbone par les écosystèmes⁶. On évalue la capacité des écosystèmes de l'Ouest à stocker du carbone — information qui sera vitale pour les décisions relatives à l'utilisation et à l'aménagement des terres fondées sur des données scientifiques.

- Une nouvelle analyse des données a révélé que 8 % des eaux américaines sont actuellement désignées comme des aires marines protégées (AMP); la grande majorité de ces AMP sont ouvertes à la pêche et à d'autres activités, selon la NOAA⁷. Les sites américains sont catalogués dans la version récemment mise à jour du *MPA Inventory*, accessible en ligne⁸. Ce chiffre de 8 % n'inclut pas les AMP spécialement créées pour préserver la pêche, dans lesquelles on impose souvent des restrictions précises aux engins de pêche sur les grandes étendues océaniques. Toutefois, d'autres analyses des stocks portant sur les AMP consacrées à la pêche montrent que 92 % des zones comprises dans les AMP américaines autorisent ce type d'activités, et que 85 % sont ouvertes à la pêche. L'analyse a également révélé qu'on a créé plus des deux tiers des AMP américaines (du moins en partie) pour conserver ce qui fait la valeur du patrimoine naturel, comme la biodiversité, les écosystèmes ou les espèces protégées. Environ un quart des sites mettent l'accent sur la production durable (c'est le cas de ceux qu'on a créés pour reconstituer les stocks victimes de surpêche, protéger les espèces régulièrement pêchées comme des prises accessoires ou préserver les habitats essentiels au poisson), tandis qu'environ 10 % ont été créés en vue de conserver le patrimoine culturel national.

Modification des niveaux de protection

- Le *Bureau of Safety and Environmental Enforcement* (BSEE, Bureau de la sécurité et de l'application des lois environnementales) et la NOAA se sont associés en vue d'améliorer l'*Environmental Response Management Application* (ERMA^{MD}, application de gestion des interventions environnementales) pour la région de l'Arctique d'ici l'été 2012. L'ERMA^{MD} est l'outil interactif de cartographie en ligne qu'ont utilisé les intervenants fédéraux après la marée noire causée par la plateforme Deepwater Horizon. Cet effort commun vise à régler les nombreux problèmes observés dans l'Arctique, où l'augmentation du trafic de navires et l'exploitation proposée des ressources énergétiques font augmenter le risque de marées noires et de déversements de substances chimiques. Un nouvel outil fédéral interactif de cartographie en ligne, utilisé par les équipes d'intervention d'urgence après la marée noire causée par Deepwater Horizon, a été étendu à l'Arctique.
- L'EPA et le *Food Safety and Inspection Service* (FSIS, Service de la salubrité et de l'inspection des aliments) du ministère de l'Agriculture ont annoncé la publication de la toute première ligne directrice sur l'évaluation des risques microbiens (*MRA Guideline*). Elle définit une approche globale d'une évaluation constructive des risques que présentent pour les Américains les pathogènes présents dans les aliments et dans l'eau. Les pathogènes ingérés par le biais des aliments et de l'eau peuvent entraîner des maladies gastro-intestinales, dont certaines peuvent générer des effets à long terme ou permanents, et même causer une mort prématurée. La nouvelle ligne directrice améliorera la qualité des données recueillies par les scientifiques spécialistes de la santé publique chargés de protéger les Américains contre les risques liés aux pathogènes présents dans les aliments et l'eau.

⁶ Le premier rapport, consacré aux grandes plaines, a été publié en décembre 2011; les rapports relatifs à l'est des États-Unis, à l'Alaska et à Hawaï suivront. Voir <<http://pubs.usgs.gov/pp/1787/>>.

⁷ Voir <www.mpa.gov/pdf/helpful-resources/mpa_analysis_2012_0320.pdf>.

⁸ Voir <www.mpa.gov/dataanalysis/mpainventory/>.

- La *Migratory Bird Conservation Commission* a approuvé l'octroi de plus de 1,3 million de dollars à même le *Migratory Bird Conservation Fund*, en vue de protéger 1 368 acres (34 ha) d'habitats de la sauvagine sur trois unités du *National Wildlife Refuge System*. La Commission a également approuvé plus de 25 millions de dollars de subventions fédérales dans le cadre de la *North American Wetlands Conservation Act*, afin d'appuyer les activités des partenariats public-privé qui vont permettre de conserver plus de 144 000 acres (3 500 ha) de terres humides et d'habitats connexes aux États-Unis et au Canada.
- Le ministre de l'Intérieur Ken Salazar s'est joint aux délégations américaine et mexicaine à San Diego (Californie) pour signer la *Minute 319* du *1944 Treaty with Mexico* – accord bilatéral historique qui va guider les futures activités de gestion du fleuve Colorado jusqu'en 2017. Cet accord a été élaboré et sa conclusion a été facilitée par les sections américaines et mexicaines de la Commission internationale des frontières et des eaux. L'entente quinquennale conclue par les deux gouvernements prévoit une série de mesures prises conjointement par les États-Unis et le Mexique. Voici ce que prévoit l'entente :
 - Déployer des efforts en vue d'améliorer les infrastructures hydrauliques et de promouvoir l'échange, le stockage et la conservation de l'eau nécessaires durant les périodes de pénurie ou d'excédent.
 - Intervenir de façon proactive dans les bassins en réduisant la quantité d'eau distribuée quand le niveau du réservoir du lac Mead est bas, afin d'éviter des réductions plus importantes à l'avenir.
 - Étendre la portée des mesures humanitaires prévues dans une entente de 2010 ([Minute 318](#)), afin de permettre au Mexique de reporter la distribution d'une partie de l'eau du fleuve Colorado qui lui est allouée, tout en continuant à réparer les infrastructures endommagées par le tremblement de terre.
 - Créer un programme d'allocations mexicaines établies intentionnellement, grâce auquel le Mexique pourrait temporairement réduire la quantité d'eau qu'il prélève dans le fleuve Colorado, afin de pouvoir se faire distribuer cette eau à l'avenir.
 - Promouvoir la santé écologique du delta du fleuve Colorado.

Application des lois et règlements

- Les États-Unis ont conclu deux ententes d'une valeur de plus de 50 millions de dollars visant à nettoyer le site contaminé de B.F. Goodrich (visé par le *Superfund*) dans le comté de San Bernardino (Californie). Il y a une dizaine de parties à l'entente, dont Emhart Industries (Emhart) et Pyro Spectaculars, Inc. (PSI), mais aussi les villes de Rialto et de Colton et le comté de San Bernardino. On a utilisé ce site du *Superfund* pour stocker, tester et fabriquer des feux d'artifice, des munitions, des moteurs de fusée et des compositions pyrotechniques, et il a été ajouté à la *National Priorities List* (Liste nationale des priorités) de l'EPA en septembre 2009. Les eaux souterraines de la région sont contaminées par le trichloroéthylène (TCE) et le perchlorate, ce qui a entraîné la fermeture des puits publics fournissant l'eau potable dans les collectivités de Rialto et de Colton.
- La Dover Chemical Corporation a accepté de payer 1,4 million de dollars d'amendes administratives pour la fabrication non autorisée de substances chimiques dans ses établissements de Dover (Ohio) et Hammond (Indiana). Le règlement porte sur les violations de l'obligation qu'impose la *Toxic Substances Control Act* (Loi sur le contrôle des substances toxiques) d'envoyer un avis avant de commencer à produire diverses paraffines chlorées. Dover Chemical fabrique la grande majorité des produits chlorés vendus aux États-Unis. À l'issue de ce règlement, Dover Chemical a cessé de fabriquer des paraffines chlorées à chaîne courte, qui sont des produits persistants, bioaccumulatifs et toxiques (PBT). Les produits PBT présentent divers risques pour la santé, en particulier pour les enfants; ils

peuvent notamment avoir des effets sur le plan génétique ou sur le système nerveux, et provoquer le cancer. Dover Chemical va par ailleurs soumettre à l'EPA des avis avant fabrication pour diverses paraffines chlorées à chaîne moyenne et à longue chaîne.

- La société Keoje Marine a été condamnée à payer une amende pénale de 1,15 million de dollars, dont 250 000 \$ seront versés à la *National Fish and Wildlife Foundation* (Fondation nationale du poisson et des espèces sauvages) pour financer des projets de services communautaires visant à protéger et à restaurer les ressources marines du district d'Hawaï. Keoje Marine a plaidé coupable de trois délits : violation de la *Clean Water Act* pour avoir déversé des eaux de cale mazouteuses au large d'Hawaï, au risque de nuire aux ressources naturelles des États-Unis; violation de l'*Act to Prevent Pollution from Ships* (Loi visant à prévenir la pollution causée par les navires), pour avoir caché le déversement de déchets d'hydrocarbures en falsifiant le registre des hydrocarbures du navire; obstruction à la justice durant une inspection par la garde côtière américaine du M/T Keoje Tiger, en octobre 2011.
- La société Farms Inc. a été condamnée par un tribunal fédéral à cinq ans de probation et à 1,5 million de dollars en amendes, en dédommagements et en paiement de services communautaires pour avoir enfreint la *Clean Water Act* quand elle a déversé des déchets porcins dans un cours d'eau qui se jette dans la rivière Waccamaw. William B. Freedman, président de Freedman Farms, a été condamné à six mois de prison, suivi de six mois d'assignation à résidence. La société a dû payer une amende pénale de 500 000 \$ et un dédommagement de 925 000 \$.
- La société Coffeyville Resources Refining & Marketing (CRRM) a accepté de payer une amende administrative de plus de 970 000 \$ et d'investir plus de 4,25 millions de dollars dans de nouveaux systèmes de lutte antipollution, ainsi que 6,5 millions en coûts d'exploitation afin de répondre à la violation alléguée de la *Clean Air Act*, du *Superfund* et des lois sur le droit du public d'être informé dans sa raffinerie de Coffeyville (Kansas). Le règlement sera bénéfique pour l'environnement et la santé humaine, en exigeant des systèmes de lutte antipollution mis à niveau, des limites d'émissions plus strictes et des méthodes plus efficaces de détection des fuites et de réparation, afin de réduire les émissions provenant de l'équipement et des unités de traitement des raffineries. Le dioxyde de soufre (SO₂) et les oxydes d'azote (NO_x), deux polluants rejetés par les raffineries, peuvent causer des problèmes de santé et contribuent largement à la formation de pluies acides, de smog et de brume sèche.
- Pharmacia Corporation et Bayer CropScience Inc. ont accepté de payer 4,25 millions de dollars aux autorités fédérales et étatiques responsables des ressources naturelles, en réponse à une réclamation pour dommages causés aux ressources naturelles en lien avec leur complexe industriel visé par le *Superfund*, situé à Woburn (Massachusetts). Les activités menées dans ce site entre les années 1850 et les années 1960 ont contaminé la rivière Aberjona, ainsi que les terres humides environnantes et les Mystic Lakes, en y rejetant de l'arsenic, du chrome et d'autres substances dangereuses. En vertu de la *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act*, (Loi globale sur les interventions environnementales, le dédommagement et la responsabilité), les parties qui ont éliminé des substances dangereuses sur un site peuvent se voir imposer des dommages-intérêts pour avoir endommagé ou détruit des ressources naturelles (ou causé leur disparition), ce qui inclut les coûts raisonnables de l'évaluation des dommages, de la destruction ou de la disparition.
- Le ministère de la Justice et l'EPA ont conclu une entente avec des dizaines d'entreprises et d'organismes gouvernementaux, qui va permettre d'injecter 56,4 millions de dollars dans le nettoyage du site visé par le *Superfund* de la Malone Services Company, à Texas City (Texas); il s'agit d'un ancien site d'élimination de déchets se trouvant près des côtes, dans la baie de Galveston. Le règlement exige qu'un groupe de 27 entreprises procède au nettoyage du site, verse 900 000 \$ à l'EPA pour couvrir ses dépenses passées et à venir, et rembourse à l'État du Texas la somme de 796 726 \$ qu'il a déboursée dans le passé. Parmi les entreprises chargées du nettoyage, on compte BP Products North America Inc.,

Pharmacia (anciennement Monsanto), Marathon Oil Company, Exxon Mobil Corporation et BASF Corporation.

- Deux filiales de Sinclair Oil Corporation ont résolu les infractions alléguées aux limites de pollution atmosphérique établies dans un jugement convenu de 2008 par les raffineries de Casper et de Sinclair (Wyoming). Les sociétés Sinclair Casper Refining Co. et Sinclair Wyoming Refining Co. paieront les amendes stipulées, qui totalisent 3 844 000 \$, et investiront environ 10,5 millions de dollars dans de l'équipement antipollution additionnel et d'autres projets visant à répondre aux allégations. Le règlement exigera des sociétés du groupe Sinclair qu'elles réduisent leurs émissions d'oxydes d'azote (NO_x), de dioxyde de soufre (SO₂) et de particules d'environ 24, 385 et 59 tonnes par année, respectivement.
- La société Sterling Suffolk Racecourse LLC paiera une amende administrative de 1,25 million de dollars en réponse à des violations de la *Clean Water Act* (CWA, Loi sur la pureté de l'eau) dans ses hippodromes Suffolk Downs de Revere et East Boston (Massachusetts). Par ailleurs, l'entreprise dépense plus de 3 millions de dollars pour empêcher le rejet d'eau polluée dans les cours d'eau avoisinants, et va mettre en œuvre trois projets environnementaux d'une valeur approximative de 742 000 \$, qui permettront de protéger plus de 318 km² de bassins hydrographiques, et d'en surveiller la qualité de l'eau.
- La société Scotts Miracle-Gro Company, qui produit des pesticides à usage commercial et destinés aux pelouses et aux jardins des particuliers, a été condamnée par un tribunal de district fédéral de Columbus (Ohio) à payer une amende 4 millions de dollars et à offrir des services communautaires pour avoir commis onze infractions criminelles à la *Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act* (FIFRA, Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides), qui régit la fabrication, la distribution et la vente de pesticides. Scotts a plaidé coupable en février 2012 d'application illégale sur ses aliments destinés aux oiseaux sauvages d'insecticides toxiques pour les animaux, de falsification de documents d'homologation des pesticides, de distribution de pesticides portant des étiquettes trompeuses ou non approuvées, et de distribution de pesticides non homologués. C'est la plus forte amende pénale jamais imposée en vertu de la FIFRA. Dans le cadre d'une entente administrative distincte avec l'EPA, Scotts a accepté de payer plus de 6 millions de dollars d'amende et d'allouer 2 millions à des projets environnementaux visant à régler d'autres infractions administratives liées aux pesticides : distribution ou vente de pesticides non homologués, annulés ou de la mauvaise marque, incluant des produits accompagnés d'avertissements inadéquats.
- La société QEP Field Services Co. (QEPFS), anciennement appelée Questar Gas Management Co., a accepté de répondre aux allégations d'infractions à la *Clean Air Act* dans cinq stations de compresseurs de gaz naturel de la réserve des Uintah et des Ouray, dans le nord-est de l'Utah. Quatre membres de la tribu indienne Ute sont intervenus comme codemandeurs. En vertu du règlement proposé, QEPFS paiera une amende administrative de 3,65 millions de dollars et versera 350 000 \$ dans un *Clean Air Trust Fund* (fonds de fiducie pour l'assainissement de l'air), qui sera créé par les intervenants membres de la tribu. Le règlement exige en outre que QEPFS réduise ses émissions en éliminant certains équipements, en installant d'autres dispositifs antipollution et en remplaçant les systèmes de contrôle des instruments alimentés au gaz naturel par des systèmes de contrôle à air comprimé. Les mesures exigées dans le règlement élimineront près de 210 tonnes d'oxydes d'azote (NO_x), 219 tonnes de monoxyde de carbone, 17 tonnes de polluants atmosphériques dangereux (PAD) et plus de 166 tonnes de composés organiques volatils (COV) par année. De plus, elles permettront de conserver 3,5 millions de pieds cubes de gaz chaque année – c'est l'équivalent du chauffage pour une cinquantaine de foyers aux États-Unis. La réduction des émissions de méthane (GES qui est un composant du gaz naturel) équivaut au fait de planter des arbres sur une superficie de plus de 300 acres (7,5 ha).

- La société Roquette America, Inc. a accepté de payer une amende administrative de 4,1 millions de dollars afin de régler des infractions alléguées à la *Clean Water Act* et au régime de permis du *National Pollutant Discharge Elimination System* (NPDES, système national d'élimination des rejets de polluants) dans son usine de transformation de grains de Keokuk (Iowa). Dès 2008, les dirigeants de Roquette savaient que leur usine de traitement des eaux usées n'était pas totalement adéquate et qu'elle ne pouvait pas gérer de déversements ou de surcharges. Au lieu de construire d'autres structures de confinement pour les surcharges d'eaux usées, ou d'acheminer les déversements vers l'usine de traitement des eaux usées, Roquette a autorisé le déversement direct des déchets industriels dans le fleuve Mississippi et le ruisseau Soap.
- La Hess Corporation a accepté de payer une amende administrative de 850 000 \$ et d'investir plus de 45 millions de dollars dans de nouveaux dispositifs antipollution, afin de répondre aux infractions à la *Clean Air Act* dans sa raffinerie de Port Reading (New Jersey). On estime qu'une fois totalement en place, ces dispositifs vont réduire les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) de 181 tonnes par année, et entraîner d'autres réductions des COV. Des concentrations élevées de NO_x et de COV, principaux polluants rejetés par les raffineries, peuvent avoir des effets néfastes sur la santé humaine, puisqu'ils contribuent notamment à l'asthme chez les enfants, et contribuent largement à la formation de smog. En plus des dispositifs antipollution améliorés, l'entente nécessitera l'établissement de limites plus strictes pour les émissions, et des méthodes de surveillance, de détection des fuites et de réparation plus efficaces, afin de réduire les émissions imputables à l'équipement et aux unités de transformation des raffineries.
- La société Owens-Brockway Glass Container Inc., en Ohio, qui est le premier fabricant de contenants en verre aux États-Unis, a accepté d'installer un équipement afin de réduire les émissions nocives d'oxydes d'azote (NO_x), de dioxyde de soufre (SO₂) et de particules de près de 2 500 tonnes par année, et de payer une amende de 1,45 million de dollars afin de répondre aux infractions alléguées à la *Clean Air Act* dans cinq de ses usines de fabrication.

Futurs plans de mise en œuvre de l'Accord

- Le ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le ministère de l'Énergie, va publier la version finale du *Programmatic Environmental Impact Statement* (PEIS, Énoncé des incidences environnementales des programmes) relatif au développement de l'énergie solaire dans six États du sud-ouest — Arizona, Californie, Colorado, Nevada, Nouveau-Mexique et Utah. Ce document représente une étape marquante dans le processus d'autorisation de l'exploitation commerciale de l'énergie solaire sur les terres publiques de tout l'Ouest américain. Cette annonce s'inscrit dans le sillage des progrès historiques réalisés en matière de promotion de l'exploitation de sources d'énergie renouvelables sur les terres publiques. Quand le président Obama est entré en fonction, aucun projet d'énergie solaire n'était autorisé sur des terres publiques; depuis 2009, le ministère de l'Intérieur a autorisé 17 projets d'exploitation commerciale de l'énergie solaire qui, une fois construits, produiront près de 5 900 mégawatts d'énergie — assez pour alimenter près de 1,8 million de foyers américains. Grâce aux mesures déjà prises par le gouvernement en place, la production d'énergie renouvelable à partir de sources comme le vent et le soleil a doublé depuis l'entrée en fonction du président.
- La région 9 de l'EPA a annoncé l'octroi d'un financement de 5 millions de dollars pour l'acquisition de locomotives plus écologiques dans l'ensemble de la vallée de San Joaquin, ce qui inclut une locomotive à la pointe de la technologie, qui reliera le port de Stockton et Lodi. L'EPA et ses partenaires dans la vallée, à savoir la *California Air Resources Board* (Commission californienne chargée de la qualité de l'air) et l'*Air Pollution Control District* (Service de lutte contre la pollution atmosphérique) de la vallée de San Joaquin, en ont fait l'annonce dans les locaux de la Central California Traction Rail Company, à Stockton (Californie). De plus, on va octroyer environ 16 millions de dollars en vue de réduire les

émissions de diesel, et d'améliorer la qualité de l'air et la santé publique à l'échelle de la Californie. La vallée de San Joaquin, qui est une des régions agricoles les plus productives du pays, est également un des endroits où la qualité de l'air est la plus mauvaise et où l'on enregistre le plus grand nombre de cas d'asthme au pays. Les partenaires fédéraux, étatiques et locaux s'efforcent d'atténuer ces problèmes en injectant des sommes élevées dans de nouvelles technologies d'assainissement de l'air.

- Les principaux dirigeants de la NOAA et du Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne ont signé un accord historique qui va renforcer un peu plus les activités de recherche scientifique concertée consacrées au climat, à la météorologie, aux océans et aux côtes. Cet accord a également marqué le lancement de quatre premiers projets de surveillance environnementale. À Bruxelles, en Belgique, Jane Lubchenco, Ph. D., sous-secrétaire d'État au Commerce responsable des océans et de l'atmosphère et administratrice de la NOAA, et Dominique Ristori, directeur général du CCR, ont signé cet accord, qui prévoit l'échange de personnel, l'utilisation commune de l'infrastructure scientifique, l'aide à la recherche concertée, l'accès aux laboratoires, une formation scientifique et l'échange rapide d'information.
- ZHome – complexe de 10 maisons de villes « ultra-durables » situé à Issaquah (Washington), qui redéfinit l'avenir de l'habitation résidentielle – est également la première communauté du pays au sein de laquelle chaque unité a obtenu la certification WaterSense attribuée aux maisons neuves. Le programme WaterSense de l'EPA est inspiré du programme Energy Star, couronné de succès. Il vise à réduire fortement la consommation d'eau à l'échelle nationale afin de préserver les ressources hydriques pour les générations à venir. Une maison certifiée WaterSense consommera environ 20 % d'eau en moins par rapport à une maison neuve standard, et la robinetterie/les appareils sanitaires certifiés WaterSense, qui sont très écologiques, sont aussi performants, sinon plus, que les modèles traditionnels. Voici certains des avantages de la certification :
 - Factures de services publics moins élevées pour les futurs résidents
 - Réseaux de distribution de l'eau et de traitement des eaux usées moins sollicités
 - Plus d'eau dans les cours d'eau et les aquifères pour le saumon, les activités récréatives et d'autres usages
 - Moins d'émissions de GES en raison d'une plus faible demande d'énergie par les installations d'épuration de l'eau
- L'EPA a alloué 950 000 \$ à 17 collectivités afin de les aider à développer leurs infrastructures vertes, en vue d'améliorer la qualité de l'eau, de protéger la santé des populations et de générer des avantages pour les collectivités. L'infrastructure verte utilise la végétation et le sol pour gérer l'eau de pluie, en évitant que les eaux pluviales polluées s'écoulent dans les réseaux d'égout et les cours d'eau des collectivités locales. Le financement de l'EPA vise à intensifier l'intégration de l'infrastructure verte aux programmes de gestion des eaux pluviales, et à générer des avantages pour les collectivités, notamment la création d'emplois et la revitalisation des quartiers.
- En réponse à l'ordonnance d'un tribunal fédéral, l'EPA a proposé de mettre à jour ses normes nationales sur la qualité de l'air relatives à la pollution par les particules, incluant la suie (PM_{2,5}). On sait que ces particules microscopiques, qui peuvent pénétrer profondément dans les poumons, sont associées à de nombreux problèmes de santé graves (dont la mort prématurée, les infarctus et les AVC), ainsi qu'à la bronchite aiguë et à l'asthme aggravé chez les enfants. Le tribunal fédéral a exigé de l'EPA qu'elle mette à jour la norme en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles. La proposition, qui satisfait à cette exigence, s'appuie sur des mesures censées que l'EPA a déjà prises pour éliminer la pollution dangereuse dans les collectivités de l'ensemble du pays. Grâce à ces mesures, on prévoit que 99 % des comtés américains vont se conformer à la norme proposée sans devoir prendre d'autres mesures. La proposition de l'EPA va renforcer la norme relative aux émissions annuelles de particules fines (PM_{2,5}), qui sera comprise entre 13 microgrammes et 12 microgrammes par mètre

cube. L'actuelle norme d'émissions annuelles est de 15 microgrammes par mètre cube. Les changements proposés, qui vont dans le sens de l'avis émis par les conseillers scientifiques indépendants de l'EPA, sont basés sur de nombreuses données scientifiques probantes, issues de milliers d'études— dont un grand nombre d'études à grande échelle qui révèlent les effets néfastes sur la santé de concentrations inférieures à ce qu'on croyait auparavant. Pour proposer une échelle de valeurs, l'agence va recueillir les commentaires du public, ainsi que de divers intervenants (incluant les membres de l'industrie et des groupes de protection de la santé publique), afin de déterminer la norme définitive la plus appropriée pour protéger la santé publique. Il est important de noter que cette proposition n'aura aucun effet sur les normes existantes d'émissions quotidiennes de particules fines ou de grosses particules (PM₁₀), qui demeureront toutes deux inchangées.

- Dans un proche avenir, les scientifiques de la NOAA vont commencer à utiliser les données générées par un instrument évolué de surveillance de l'ozone stratosphérique de la Terre, couche de l'atmosphère qui protège la population mondiale contre les dommages que pourraient causer les rayons ultraviolets du Soleil. L'Ozone Mapper Profiler Suite (OMPS) est un des cinq nouveaux instruments installés à bord du satellite de la NASA baptisé *Suomi National Polar-orbiting Partnership* (Suomi NPP), lancé le 28 octobre 2011. L'OMPS mesure l'ozone stratosphérique, dont la couche s'est amincie au fil des ans à cause du chlore et du brome issus de substances produites par l'homme, comme les chlorofluorocarbones (CFC) et les halons.
- L'EPA a attribué cinq subventions totalisant près de 2 millions de dollars à des établissements d'enseignement pour leurs recherches sur des procédés innovateurs visant à améliorer encore la qualité de l'air aux États-Unis et à faire le suivi de l'efficacité des mesures antipollution. On sait que des polluants comme l'ozone et les particules fines ont de graves effets sur la santé, causant notamment une aggravation de l'asthme et d'autres maladies pulmonaires, des infarctus, une multiplication des admissions à l'hôpital et de la consommation de médicaments, et des morts prématurées. Les subventions annoncées aujourd'hui visent à produire davantage de données et d'outils qui permettront aux autorités de réglementation de protéger plus efficacement la qualité de l'air que nous respirons. L'information recueillie grâce à ces nouvelles activités de recherche éclairera l'élaboration de politiques qui influenceront sur la qualité de l'air, en définissant notamment la façon dont les États et les grandes villes relèvent les défis à court terme liés à la qualité de l'air.
- Le ministère de l'Énergie a annoncé le lancement d'une initiative ambitieuse visant à exploiter le potentiel de l'énergie éolienne au large des côtes américaines. Dans le cadre de cette initiative de 180 millions de dollars étalée sur six ans, on a libéré une première somme de 20 millions à la fin de 2012 afin d'appuyer jusqu'à quatre parcs d'éoliennes en mer innovateurs aux États-Unis. Ces projets en mer vont accélérer le déploiement de technologies avant-gardistes d'exploitation de l'énergie éolienne, qui permettront de diversifier le portefeuille énergétique de notre pays, de promouvoir le développement économique et de lancer une nouvelle industrie en Amérique.
- L'EPA a lancé le *Sustainable Materials Management (SMM) Electronics Challenge* (Défi de la gestion durable des produits électroniques), initiative destinée à faire des méthodes sécuritaires de reconditionnement et de recyclage des appareils électroniques une norme de l'industrie. Lisa Feldt, administratrice adjointe de l'EPA responsable des déchets solides et des interventions d'urgence, en compagnie de dirigeants de Best Buy, LG Electronics, Panasonic, Samsung, Sharp, Sprint et Staples, a fait l'annonce dans les locaux de Vintage Tech Recyclers, usine de recyclage de produits électroniques certifiée, située à Romeoville (Illinois). En participant au *SMM Electronics Challenge*, les chefs de file de l'industrie des produits électroniques s'engagent à envoyer 100 % des produits électroniques usagés qu'ils récupèrent à des tierces parties certifiées qui vont les reconditionner ou les recycler, et à intensifier la collecte de produits électroniques usagés. Grâce à ce défi, l'EPA propose aux fabricants de produits électroniques un moyen à la fois transparent et mesurable d'adopter des pratiques sûres et

soucieuses de l'environnement pour le reconditionnement et le recyclage des produits électroniques usagés, et de présenter au public leurs progrès en matière de recyclage.

- Dans l'esprit de l'appel lancé par le président Obama lors du discours de l'Union de 2012, la ville de Houston (Texas) va participer au *Better Buildings Challenge*. Ce défi est le fruit d'un partenariat public-privé qui vise à améliorer de 20 % d'ici 2020 l'efficacité énergétique des édifices commerciaux, gouvernementaux et scolaires de l'ensemble du pays. La ville de Houston s'engage à améliorer l'efficacité énergétique de 30 millions de pieds carrés d'édifices publics et privés répartis dans toute la ville. Dans le cadre de sa participation au *Better Buildings Challenge*, la ville de Houston travaille avec des partenaires locaux afin de mettre en œuvre des initiatives visant à réduire les émissions, à préserver la qualité de l'air et à faire faire des économies aux contribuables. En janvier, le président Obama a annoncé un financement combiné (fédéral et privé) de près de 4 milliards de dollars visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des édifices au cours des deux prochaines années. Plus de 60 entreprises, villes, universités, hôpitaux et autres partenaires se sont engagés à « écologiser » plus de 1,6 milliard de pieds carrés à l'échelle des États-Unis.
- L'EPA alloue 30 millions de dollars à des projets d'utilisation de diesel propre, dans le cadre d'une campagne en cours visant à réduire le volume de gaz d'échappement nocifs des moteurs diesel, qui peuvent causer des crises d'asthme et des décès prématurés. Le *Diesel Emission Reduction Program* (DERA, Programme de réduction des émissions des moteurs diesel) vise à remplacer, moderniser ou renouveler les moteurs diesel des navires, des locomotives, des camions et des autobus. Les moteurs diesel, qui sont durables et consomment, constituent une force motrice de l'économie américaine. Toutefois, les anciens moteurs diesel, fabriqués avant l'adoption des normes récentes, plus écologiques, rejettent de grandes quantités de polluants atmosphériques, comme les oxydes d'azote (NO_x) et les particules. On sait que ces polluants causent des problèmes de santé, dont l'asthme, les maladies pulmonaires et cardiovasculaires et les décès prématurés. Les projets de diesel propre financés grâce à ces subventions viseront plus de 11 millions d'anciens moteurs diesel qui continuent à rejeter des quantités élevées de polluants.
- La NOAA a annoncé les résultats des récents concours qu'elle a organisés pour l'octroi de subventions à l'éducation, visant à améliorer l'enseignement des sciences dans les écoles, les aquariums, les musées et d'autres établissements à l'échelle des États-Unis. En tout, 4,5 millions de dollars de subventions de l'*Environmental Literacy Grants Program* (Programme de subventions pour la sensibilisation à l'environnement) du NOAA *Office of Education* seront alloués à l'appui de six projets pluriannuels uniques⁹. Ces projets doivent renforcer l'intendance environnementale et éclairer la prise de décisions au sein d'un groupe diversifié d'enseignants, d'élèves et de membres du public, afin de promouvoir la conscience de l'environnement. Les projets sélectionnés seront associés aux laboratoires de recherche de la NOAA, aux sanctuaires marins nationaux, au *Climate Program Office* (Bureau des programmes climatiques), au *National Marine Fisheries Service* (Service national des aires marines et des pêches), au *Pacific Services Center* (Centre de services de la région Pacifique), au *Coral Reef Conservation Program* (Programme de conservation de récifs coralliens) et à *Sea Grant*.
- Dans le cadre de l'engagement qu'a pris l'administration Obama de renforcer les partenariats avec les nations tribales et d'appuyer l'exploitation des sources d'énergie par les tribus, le ministère de l'Énergie a annoncé que 19 projets axés sur l'énergie propre recevraient plus de 6,5 millions de dollars. Ces projets, qui seront sélectionnés par voie de concours, permettront aux tribus amérindiennes de promouvoir les sources d'énergie propres au sein de leurs collectivités, en évaluant les ressources énergétiques locales, en élaborant des projets axés sur l'énergie renouvelable et en adoptant des technologies axées sur l'énergie propre. Ces projets aideront les collectivités tribales de tout le pays à faire des économies et à créer de nouveaux emplois, ainsi que des possibilités d'affaires.

⁹ Voir <www.oesd.noaa.gov/>.

- Le ministère de l'Intérieur a annoncé l'octroi de 20,5 millions de dollars de subventions à l'appui de 24 projets dans 13 États, qui visent à conserver et à remettre en état les terres humides côtières, de même que les habitats du poisson et des espèces sauvages sur ces terres. Ces subventions, octroyées dans le cadre du *National Coastal Wetlands Conservation Grant Program* (programme national de subventions pour la conservation des terres humides côtières) de 2012, seront complétées par des contributions équivalentes de près de 21 millions de dollars versées par des gouvernements étatiques, des administrations locales, de propriétaires fonciers privés et des groupes de conservation.
- Dans le cadre de l'*Advanced Research Projects Agency—Energy* (ARPA-E, volet énergétique de l'Agence des projets de recherche de pointe), le ministère de l'Énergie (DOE) allouera 30 millions de dollars à un nouveau concours de recherche au cours des mois à venir. Les meilleurs scientifiques, ingénieurs et entrepreneurs de notre pays devront proposer des moyens d'exploiter nos abondantes réserves nationales de gaz naturel afin d'alimenter les véhicules. De plus, le DOE allouera 14 millions à la recherche-développement consacrée aux biocombustibles issus des algues. Ces programmes stimuleront l'innovation aux États-Unis, ainsi que les découvertes scientifiques qui permettront de diversifier le portefeuille énergétique du pays, de faire prospérer les entreprises américaines et d'élaborer des technologies de remplacement pour les véhicules qui ne dépendront pas du pétrole.
- On va modifier les voies de navigation encombrées au large de la côte californienne (incluant celles qui traversent trois sanctuaires marins nationaux) afin d'éviter que les baleines en péril soient heurtées par des navires. L'Organisation maritime internationale (OMI), qui régit le trafic maritime mondial, a annoncé l'adoption de trois propositions jugées nécessaires pour améliorer la sécurité de la navigation et réduire les collisions avec des navires à l'approche de la baie de San Francisco, du détroit de Santa Barbara et des ports de Los Angeles et Long Beach. Par ailleurs, les navires présents dans cette région traversent les sanctuaires marins nationaux de Cordell Bank, Gulf of the Farallones et Channel Islands, créés par la NOAA, où les baleines bleues, les baleines à bosse et les rorquals communs se nourrissent et se regroupent. Les baleines, qui se déplacent lentement, sont très exposées aux collisions avec les navires, puisque bon nombre de leurs aires d'alimentation et de migration chevauchent les couloirs de navigation. En 2007, quatre baleines (bleues) ont été tuées après avoir été heurtées, ou apparemment heurtées par un navire dans le détroit de Santa Barbara ou les environs. En 2010, cinq baleines (deux bleues, une à bosse et deux rorquals) ont été tuées après avoir été heurtées, ou apparemment heurtées par un navire dans la région de San Francisco et ailleurs le long de la côte du centre-nord de la Californie.
- Dans le cadre d'un partenariat avec le DOE, le Volvo Group aide les membres de l'industrie à adopter des technologies innovatrices pour les véhicules fonctionnant à l'énergie « propre » et à fabriquer des véhicules écoénergétiques. Grâce au programme *SuperTruck* du DOE, le Volvo Group s'est vu allouer 19 millions de dollars — somme que la société va verser elle aussi au dollar près — afin d'améliorer l'efficacité énergétique des véhicules lourds comme les camions Mack et Volvo. Le Volvo Group a par ailleurs opté pour l'efficacité énergétique au stade de la fabrication, dans le cadre du programme *Better Buildings, Better Plants* du DOE, en s'engageant à réduire l'intensité énergétique de ses usines de fabrication, avec l'aide et les conseils du DOE. Ces mesures feront baisser les coûts d'exploitation des établissements, améliorant la compétitivité des produits de l'entreprise et de ses usines de fabrication.
- L'*Office of Education* de la NOAA¹⁰ a annoncé le nom du gagnant de son récent concours pour l'obtention de subventions à l'éducation, destinées à permettre à des milliers d'enfants de tout le pays, de la maternelle à la douzième année, de participer à des activités extérieures concrètes de sensibilisation à l'environnement. En tout, 59 projets recevront 5,5 millions de dollars de subventions du programme *Bay-Watershed Education and Training* (B-WET, Formation et éducation à propos des baies et des bassins hydrographiques) de la NOAA, et devront entreprendre des activités allant des

¹⁰ <www.oesd.noaa.gov/>.

enquêtes sur le terrain étayées par des données dans la région Pacifique-Nord-Ouest aux études portant sur la gestion des eaux pluviales et sur les espèces envahissantes dans les Grands Lacs¹¹. Tous les bénéficiaires d'une subvention doivent insister sur les activités éducatives constructives relatives aux bassins hydrographiques — activités suivies et concrètes alignées sur les normes d'apprentissage et adaptées aux priorités régionales en matière d'éducation et d'environnement. Voici certaines des activités entreprises par les élèves en 2012 : sensibilisation aux courants et aux débris marins présents sur la côte d'Hawaï avec la Malama Kai Foundation; participation à des enquêtes sur le terrain dans le golfe du Mexique, avec l'University of Texas; création d'habitats urbains dans les cours d'école, avec la *Living Classrooms Foundation* à Chesapeake Bay.

- Un nouveau réseau de détecteurs d'eau dans la baie de Monterey aide désormais les éleveurs d'ormeaux à surveiller la qualité de l'eau à la recherche de prolifération d'algues nuisibles et d'autres dangers potentiels, ce qui leur permet de préserver la salubrité de leurs précieux mollusques, tout en acquérant plus de connaissances à propos de l'environnement de la baie. Les détecteurs surveillent l'oxygène dissous, le niveau d'acidification de l'océan et les conditions océanographiques susceptibles de causer la prolifération d'algues nuisibles, entre autres dangers. Par ailleurs, ces mesures permettront de consigner de façon continue et durable l'état de l'environnement océanographique à Monterey, et d'intégrer ces données à l'*US Integrated Ocean Observing System* (IOOS^{MD}, Système intégré d'observation des océans)¹². Cela va également bénéficier aux autres activités de pêche de la région, et permettre de prendre des décisions éclairées touchant la santé humaine. Les responsables du *Central and Northern California Ocean Observing System* (CeNCOOS, Système d'observation des océans du centre et du nord de la Californie)¹³, qui fait partie du programme IOOS de la NOAA, collaborent avec les laboratoires marins de Moss Landing et la Monterey Abalone Company en vue d'installer, d'exploiter et d'entretenir des détecteurs de qualité de l'eau dans la baie de Monterey. Ce système est entré en service à la mi-juin.
- Dans le cadre de l'approche énergétique globale qu'a adoptée l'administration Obama pour les États-Unis, le ministre de l'Intérieur Ken Salazar a « mis en marche » le projet de production d'énergie solaire Enbridge Silver State North dans le comté de Clark (Nevada); c'est la première installation de production d'énergie solaire à grande échelle sur les terres publiques américaines qui va alimenter en électricité des consommateurs américains. Cette étape marquante s'inscrit dans le sillage de l'engagement global qu'a pris le gouvernement d'élargir la production d'énergie à partir de sources 100 % américaines (incluant les sources renouvelables comme l'énergie éolienne ou solaire) – cette production a doublé durant le premier mandat de M. Obama -, de même que la production nationale de pétrole et de gaz, qui a augmenté chaque année depuis que le président est entré en fonction.
- Mercredi, l'EPA va conclure une entente visant à promouvoir la durabilité environnementale en établissant des relations de travail basées sur la coopération entre quatre établissements d'enseignement supérieur : South Carolina State University (SCSU), Claflin University, Orangeburg-Calhoun Technical College (OC Tech) et Aiken Technical College (ATC). Dans le cadre de cette entente, les quatre établissements formeront un groupe de travail sur la durabilité environnementale, en vue de créer des campus et des collectivités durables dans les régions des Midlands, de Lowcountry et des Sea Islands (Gullah/Geechee Cultural Heritage Corridor) de la Caroline du Sud.
- L'Illinois a été accueilli au sein du réseau de gestion des côtes, devenant ainsi admissible à des subventions annuelles d'environ 2 millions de dollars pour la gestion de ses ressources des Grands Lacs. La création de l'*Illinois Coastal Management Program* (Programme de gestion des côtes de l'Illinois) a coïncidé avec le 40^e anniversaire de l'adoption de la *Coastal Zone Management Act* (Loi sur

¹¹ Voir <www.oesd.noaa.gov/grants/bwet.html>.

¹² <www.ioos.gov>.

¹³ Voir <www.noanews.noaa.gov/exit.html?http%3A%2F%2Fwww.cencoos.org%2F>.

la gestion des zones côtières) par le Congrès, en 1972. L'Illinois était le seul État encore admissible qui ne disposait pas d'un programme de gestion des zones côtières depuis l'adoption de la loi. L'*Illinois Coastal Management Program* s'associe au *National Coastal Management Program* (CMP), partenariat volontaire entre la NOAA et 34 États et territoires côtiers qui offrent des services de gestion de première ligne, en vue d'assurer l'exploitation durable et la protection des ressources naturelles. Les responsables du CMP collaborent avec ces États et territoires côtiers/riverains des Grands Lacs pour régler les problèmes les plus pressants touchant les côtes du pays : changements climatiques, planification de la gestion des océans et planification de la construction d'installations énergétiques et de l'exploitation de l'énergie¹⁴.

- La NOAA et l'University of New Hampshire ont annoncé l'octroi de plus de 4,9 millions de dollars pour financer neuf projets de recherche concertée visant à rendre les collectivités et les environnements côtiers plus résilients face à la montée du niveau des océans, à l'évolution des régimes climatiques, aux tempêtes extrêmes et au réchauffement et à l'acidification des océans. Ces subventions, attribuées dans le cadre de la collaboration scientifique avec le *National Estuarine Research Reserve System* (NERRS, Système national de réserve pour la recherche sur les estuaires) de la NOAA, associé à l'université, financeront des projets en Caroline du Sud, au Maryland, au Massachusetts, dans le New Hampshire, dans le Maine, dans le Rhode Island, en Alabama, en Oregon et en Californie. Au cours des deux prochaines années, les équipes de projet financées par le NERRS réuniront des intervenants communautaires et des scientifiques, qui s'appuieront sur les meilleures données scientifiques disponibles pour prendre des décisions importantes en matière de gestion des ressources et de sécurité publique. Les projets porteront sur l'adaptation des collectivités à l'élévation du niveau des océans, l'adoption de pratiques d'utilisation des terres à faible impact sur l'environnement, la remise en état des parcs à huîtres et des terres humides, et la gestion des cours d'eau et des bassins hydrographiques.
- À l'appui de la stratégie énergétique globale du président Obama, et de l'objectif de son administration consistant à poursuivre l'exploitation responsable des ressources pétrolières et gazières, le ministère de l'Intérieur a annoncé la publication d'une proposition de règle obligeant les entreprises à divulguer publiquement les substances chimiques qu'elles utilisent pour leurs opérations de fracturation hydraulique sur les terres publiques et indiennes, en garantissant la protection des renseignements exclusifs. À l'heure actuelle, on n'exige pas des exploitants qu'ils divulguent les substances chimiques utilisées sur les terres fédérales et indiennes où, pour près de 90 % des puits forés, on recourt à la fracturation hydraulique pour augmenter fortement le volume de pétrole et de gaz produit. La règle proposée exigerait la divulgation publique des substances utilisées pour les opérations de fracturation hydraulique une fois celles-ci terminées. Cette approche sensée, qui s'inspire des commentaires préliminaires reçus du public, de l'industrie, des représentants tribaux et d'autres intervenants, appuie la poursuite de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières sur les terres fédérales et indiennes des États-Unis, grâce à des mesures visant à gagner la confiance du public dans les techniques et technologies de stimulation des puits – dont la fracturation hydraulique. Par ailleurs, cette approche va dans le sens des mesures qu'ont déjà prises certains États, exigeant des exploitants qu'ils divulguent les substances chimiques qu'ils utilisent dans le cadre de leurs activités sur les terres de l'État.

Conclusion

L'année civile 2012 a été une autre année très fructueuse pour les États-Unis, qui se sont acquittés de leurs obligations contractées aux termes de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de

¹⁴ Voir <<http://coastalmanagement.noaa.gov/climate.html>>, <http://coastalmanagement.noaa.gov/ocean_re.html> et <http://coastalmanagement.noaa.gov/ene_gov.html>, respectivement.

l'environnement. Nous avons connu des succès encourageants en ce qui concerne les mesures d'application de la loi, mais aussi l'augmentation des niveaux de protection environnementale, la recherche de technologies nous permettant de mieux comprendre notre environnement et l'investissement dans les infrastructures et les stratégies permettant de lutter contre les changements climatiques. En outre, la mise en œuvre de projets axés sur l'énergie propre, le financement des réseaux de surveillance et les ententes inter-organismes sur la gestion de la pollution et des déchets indiquent clairement que les organismes fédéraux américains adoptent une approche globale de la gestion de l'environnement. À l'avenir, nous chercherons à élargir le dialogue inter-organismes à propos de l'environnement nord-américain. Nous avons l'intention de maintenir les engagements pris aux termes de l'ANACDE, et continuerons à chercher de nouveaux moyens d'améliorer l'état de notre environnement au cours des années à venir et de le protéger davantage.

Rapport financier 2012

Commission de Coopération Environnementale				
Rapport Financier				
En date du 31 décembre 2012				
(montants présentés en milliers dollars canadiens)				
DESCRIPTION	2012 budget	Total dépenses et engagements	Différence	%
REVENUS				
Contributions des Parties (\$ 9,000 US au taux de change 1.)	9,000.0	9,000.0	0.0	0.00%
Intérêts	0.0	11.1	11.1	100.00%
Excédents exercices antérieurs	3,545.6	3,545.6	0.0	0.00%
Résolution 12-02 Prolongation du délai d'utilisation des fonds de 2011	624.0	624.0	0.0	0.00%
Résolution 12-01 Fonds 2011 PNAACE	600.0	600.0	0.0	0.00%
Gain sur échange	0.0	(61.5)	(61.5)	100.00%
Autres revenus	0.0	4.0	4.0	100.00%
Total revenus	13,769.6	13,723.3	(46.3)	-0.34%
DÉPENSES				
Programme de travail concerté				
Projets (Incluant salaires reliés au Programme de Travail)	5,721.8	4,582.8	1,139.0	19.91%
Résolution 12-02 Prolongation du délai d'utilisation des fonds de 2011	624.4	508.2	116.2	18.61%
Communications relatives aux projets	242.0	206.0	36.0	14.90%
Subventions :				
Subventions directes du Conseil	150.0	66.2	83.8	55.87%
Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE)	1,400.0	1,371.3	28.7	2.05%
Bureau de liaison du Mexique	345.4	177.1	168.3	48.73%
Gestion de l'information environnementale de la CCE	146.0	78.1	67.9	46.54%
Surveillance, évaluation et établissement de rapports	90.0	14.3	75.7	84.12%
	8,719.6	7,003.9	1,715.7	19.68%
Rapport du Secrétariat (article 13)	300.0	165.5	134.5	44.83%
Communications sur les questions d'application (articles 14 et 15)	766.5	648.4	118.1	15.41%
Soutien au Conseil	510.4	449.7	60.7	11.90%
Soutien au CCPM	480.2	468.7	11.5	2.40%
Communications	667.3	666.8	0.4	0.06%
Administration et gestion				
Bureau du directeur exécutif	122.2	45.8	76.4	62.52%
Soutien administratif externe (assurances, vérification, et affaires fiscales, bancaires et juridiques)	228.0	222.3	5.7	2.48%
Réinstallation, orientation et recrutement	150.0	94.3	55.7	37.11%
Dépenses d'exploitation (télécommunications, loyer, matériel et fournitures de bureau)	766.1	763.6	2.5	0.33%
Salaires, administration, gestion et perfectionnement professionnel	1,009.3	999.0	10.4	1.03%
	2,275.6	2,125.1	150.6	6.62%
Réserve pour éventualités	50.0	0.0	50.0	100.00%
DÉPENSES TOTALES	13,769.6	11,528.0	2,241.6	16.28%